This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 84 483

YC 74998

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

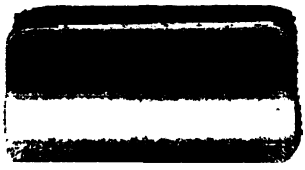

Bourdet del. Fauchery. dir. Boilly Sculp.

MÉMOIRES

SUR LES

ÉVÉNEMENS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA MORT

DE

JOACHIM-NAPOLÉON,

ROI DES DEUX-SICILES;

Par GALVANI,

Secrétaire intime du Roi en 1815, ancien Commissaire des guerres dans l'armée napolitaine, et Sous-Intendant militaire au service de France.

1815.

PARIS.

ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE,

RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, 26.

1843

DC198
M8G3

Il était dans ma destinée de me trouver à Pizzo, dans la barque de Joachim, le 8 octobre 1815, comme à Boulogne-sur-Mer dans celle du prince Napoléon-Louis, le 6 août 1840.

Mon attachement sincère à la cause nationale et la reconnaissance m'ont poussé à faire partie de deux expéditions tristement célèbres, admirablement conçues, exécutées avec une audace peu commune, dignes d'un meilleur sort!.... Que vaut le courage contre la fortune?....

J'ai bravé le danger à Pizzo comme à Boulogne;

M336063

à Boulogne comme à Pizzo j'ai été atteint, à côté de deux princes infortunés, par les balles de leurs adversaires, et cependant la Providence m'a conservé la vie !...

J'ignore si elle me réserve à de plus rudes épreuves; ce que je sais, c'est que je resterai toujours fidèle à mes convictions politiques, à mes sentimens intimes ; et si le souvenir des événemens accomplis me cause un regret, c'est celui de n'avoir pu terminer ma carrière dans l'une de ces deux mémorables circonstances.

Je n'ai pas à m'occuper de la récente et malheureuse expédition de *Boulogne-sur-Mer*, où je fus frappé de quatre balles auprès du prince Napoléon-Louis. Des plumes plus exercées que la mienne ont déjà fait connaître les détails de cette catastrophe. Ce que je veux aujourd'hui, c'est raconter les derniers événemens de la vie de Joachim, parce que ceux publiés jusqu'à ce moment laissent beaucoup à désirer. Je suis le seul qui, *de Toulon jusqu'à Pizzo*, ait suivi tous ses pas; je suis par conséquent seul à même d'initier le public à toute la vérité historique sur ce grave sujet.

C'est donc uniquement de Joachim que je parlerai.

J'étais commissaire des guerres dans le royaume de Naples, à la résidence de *Barletta* (Pouille), lorsque Joachim fut précipité du trône.

L'armée napolitaine, après la fatale bataille de Tolentino, étant rentrée dans le royaume en désordre et s'étant dispersée, je quittai ma résidence et me rendis à Naples, où je m'embarquai, le 12 juin 1815, avec le grand nombre d'officiers français au service de Joachim qui rentraient dans leurs foyers.

Nous côtoyâmes toute l'Italie et nous essayâmes d'aborder à tous les ports, afin de savoir ce qui se passait en France et ce qu'était devenu le roi de Naples; nous fûmes repoussés partout.

Enfin, le 12 juillet, nous débarquâmes à Toulon, où le roi habitait une petite maison de campagne appelée *Plaisance*, située à une demi-lieue de la ville, hors la porte de France, appartenant au général *Lallemand*.

J'allai lui rendre visite.

Il me demanda des nouvelles de Naples, et je portai à sa connaissance tout ce que j'avais appris de son ancien royaume.

Quoique ce fût environ un mois après le désastre de Waterloo, néanmoins le maréchal Brune avait conservé le commandement de l'armée, qu'il tenait échelonnée de Toulon à Antibes. Pressé par les circonstances, il la réunit à Toulon, sur le Champ de bataille, et lui fit une magnifique allocution, dont j'ai retenu les phrases suivantes : *Soldats ! j'ai toujours servi avec fidélité l'empereur, vous le savez ; mais aujourd'hui que la fatale bataille de Waterloo a décidé de son sort, je ne sais pas ce que je deviendrai moi-même : peut-être je m'en irai à Constantinople....* Et continuant, il engagea l'armée à se résigner et à arborer le drapeau blanc, dont les soldats ne voulaient pas du tout ; puis il partit ce jour-là même dans la soirée.

On connaît le sort qu'on lui avait préparé à Avignon.

Joachim alors se mit sur ses gardes et chercha

à quitter la Provence, qui, après l'assassinat du maréchal Brune, n'offrait plus aucune sécurité pour sa personne.

On disait publiquement à Toulon qu'il était parti, puisqu'on ne le voyait plus faire sa promenade habituelle autour de la ville.

Il y avait longtemps que j'étais loin de ma famille et je désirais la revoir; je fis donc mes dispositions. Pendant que je me préparais au départ, j'appris que le roi, caché dans les environs de Toulon, avait formé le projet de s'embarquer sur le paquebot de la poste pour chercher un asile en Corse.

Ce fut le capitaine de frégate Oletta, de Bastia, qui me mit dans le secret.

Dès ce moment, je me décidai à faire tous les efforts possibles pour concourir à assurer le succès de cette tentative. Mon enthousiasme était tel, que j'aurais exposé volontiers ma vie pour sauver celle de mon ancien roi.

Nous nous embarquâmes à midi, sur le paque-

bot de poste; nous espérions y trouver Joachim; mais ce ne fut que le soir, au soleil couchant, que nous pûmes jouir de sa présence.

Nous l'aidions alors, par dévoûment, à courir à sa perte!

Témoin oculaire des derniers événemens de la vie de cet infortuné monarque, et me trouvant à l'époque de sa fatale expédition attaché à sa personne en qualité de secrétaire, c'est donc avec connaissance pleine et entière que j'entreprends d'en écrire l'histoire. Si mon ouvrage ne se recommande pas par l'élégance du style, il aura du moins le mérite de renfermer des faits que personne ne pourra contredire. En publiant ce récit, je ne suis mu par aucun intérêt personnel; je n'écris pas pour produire de l'effet, pour amoindrir ni pour grandir personne. Un sujet aussi sérieux que celui où un roi, le brave des braves, un beau-frère de l'empereur Napoléon, a perdu la vie, ne doit pas être entaché de personnalités ni de mesquines passions.

Je n'ai plus d'ambition, ma carrière est terminée; je n'espère rien, je ne demande rien.

La famille de Joachim est dans le malheur et ne peut m'être d'aucune utilité, puisqu'elle a été spoliée du domaine paternel; je n'espère rien, si ce n'est de me conserver la bienveillance qu'elle m'a toujours accordée. On ne peut m'encourager à parler ni m'engager à taire certaines choses : d'ailleurs, en pareille circonstance je n'écouterais personne. La vérité avant tout.

MÉMOIRES

SUR LES

ÉVÉNEMENS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA MORT

DE

JOACHIM-NAPOLÉON,

ROI DES DEUX-SICILES.

L'Italie, objet constant de l'ambition des souverains étrangers, était retombée sous le joug de l'Autriche après la première abdication de *Napoléon*.

Joachim, roi des Deux-Siciles, se soutenait encore sur le trône, et par la force des armes, et par l'ascendant de son caractère, lorsque, cédant aux exigences impérieuses

des événemens de cette époque, il consentit, malgré toute la répugnance qu'il en éprouvait, à s'allier à la conjuration européenne ; on sait maintenant que cette alliance liberticide méditait la perte de la France, et pour y parvenir, qu'elle cherchait, sous un faux semblant d'intentions généreuses et pacifiques, à s'adjoindre, afin de paralyser les forces de son ennemie, tous ceux qui, comme Joachim, pouvaient encore lui inspirer des craintes.

Le voile qui couvrait de si lâches desseins se souleva bientôt ; la mauvaise foi que les alliés opposaient à l'exécution des traités, leur infidélité aux sermens qui les avaient engagés, se manifestèrent de plus en plus chaque jour, et l'illustre guerrier se sentit immédiatement agité par une foule de pensées de justice et de regret qui firent naître en lui le désir de s'affranchir du joug auquel on voulait le soumettre et dont le poids écrasait déjà la malheureuse péninsule.

Il se détermina donc à tenter le sort des armes. Après avoir organisé un corps d'armée qui dut lui inspirer confiance, il livra une grande bataille aux Autrichiens. Que peuvent, contre la fortune, la valeur et toutes les vertus guerrières? La victoire se rangea du côté de la trahison !

Joachim frémit à l'aspect de tant de défections, mais force lui fut de céder au génie malfaisant qui présidait alors à sa destinée ainsi qu'à celle de l'Italie. Il effectua sa rentrée à Naples, nourrissant déjà dans son cœur un sentiment de vengeance à la manière des héros : croyant devoir chercher à se conserver pour un avenir plus heureux, il prit immédiatement la ferme résolution de s'éloigner de son royaume.

Toutes les dispositions de départ furent donc prises aussitôt, et dans la nuit du 19 au 20 mai 1815, il s'embarqua au lieu dit *Miniscola*, près de Naples.

Le duc *de Rocca-Romana*, son grand écuyer, le prince *d'Ischitella*, le baron *Rossetti*, un de ses aides-de-camp, les deux frères *Bonnafoux* ses neveux, et plusieurs autres personnes attachées à la personne royale, l'accompagnèrent jusqu'à l'île d'*Ischia*, où il demeura pendant quelques jours ; puis il partit pour *Cannes*, et après une prompte et heureuse traversée, il toucha cette terre où Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, excitait un enthousiasme extraordinaire et associait une autre fois le sort de la France à sa nouvelle destinée.

Joachim se proposait de rejoindre l'armée. A cet effet, aussitôt qu'il eut mis pied à terre, il écrivit à Napoléon ainsi qu'à son ami *Fouché*, ministre de la police ; mais

des raisons de haute politique empêchèrent l'empereur de lui accorder l'autorisation qu'il sollicitait [1]. Dès lors il fut obligé de se fixer momentanément en Provence, dans une petite maison de campagne hors la porte de France, près de Toulon, appartenant au général Lallemand. Là il vivait dans l'espoir que Napoléon, triomphant de ses ennemis, l'aurait chargé de franchir les Alpes, et que l'Italie, qui attendait avec anxiété l'heure de sa délivrance, l'aurait vu avec plaisir voler à son secours à la tête d'une nombreuse armée. Aussi avait-il soin d'envoyer à Vienne en Dauphiné, avec ordre de le rejoindre au premier signal, tous ceux de ses anciens serviteurs qui, étant expulsés des états napolitains, débarquaient successivement dans les ports du Midi [2].

[1] Voici ce qu'a dit Napoléon à ce sujet : « .....Je ne me crus pas assez puissant pour l'y maintenir (à l'armée), et pourtant il nous aurait valu peut-être la victoire; car que nous fallait-il dans certains momens de la journée? Enfoncer trois ou quatre carrés anglais. Or *Murat* était admirable pour une telle besogne; il était précisément l'homme de la chose. Jamais à la tête de la cavalerie on ne vit quelqu'un de plus déterminé, de plus brave, d'aussi brillant. » (Lascazes, *Mémorial de Sainte-Hélène*, page 207, Ier vol.)

[2] M. Alexandre Dumas, dans ses *Crimes célèbres* (tome III, p. 56), parle d'un mameluck nommé Othello, que le roi aurait rencontré à bord du bateau-poste qui le transporta à Bastia, et auquel il aurait confié quelque mission de confiance. Il y a là erreur. Othello était un nègre que le roi avait amené avec lui, encore enfant, lors de son retour de l'expédition d'Égypte, et qu'il avait toujours gardé auprès de sa personne. Cet homme s'était marié à Naples, et il avait suivi le roi

La Providence avait balancé les destinées de l'Europe. La fatale bataille de Waterloo décida du sort des nations et des rois!

Cependant les nombreux partisans de Napoléon n'avaient pas encore perdu tout espoir, parce que les alliés répandaient le bruit et affirmaient même que la France était libre dans le choix de son souverain. Effectivement Napoléon II fut aussitôt proclamé empereur des Français; mais bientôt on s'aperçut que la politique des alliés était captieuse, déloyale. Leurs promesses étaient des piéges tendus à la crédulité, et les illusions de la France ne tardèrent point à cesser. Tandis que l'empereur, confiant dans le droit sacré des gens, s'était constitué à bord du vaisseau anglais *le Bellérophon*, les alliés entraient dans Paris, amenant avec eux le roi Louis XVIII.

Alors que ces événemens s'accomplissaient, Joachim vivait tranquille dans le sein de sa patrie. De quel crime

en France. Envoyé avec les autres domestiques à Vienne en Dauphiné pour y attendre les ordres de son maître, ce fut là qu'il apprit le désastre de Waterloo et qu'il jugea à propos de s'en retourner à Naples. Il partit sans avoir communiqué son projet à personne. En le voyant arriver, le gouvernement napolitain crut qu'il avait été envoyé par le roi Joachim; il fut arrêté, et ne sortit de prison que pour être envoyé dans l'île de Ventotene, avec les officiers et soldats pris dans le golfe de Palinuro par les canonnières napolitaines, ainsi qu'on le verra dans le cours de ce récit. Othello a été le Roustan du roi Joachim.

s'était-il rendu coupable, qui fût de nature à lui inspirer des craintes pour sa sécurité personnelle? Une horde de Marseillais le cherchaient dans Toulon et dans toutes les maisons des environs de la ville; l'atroce besoin de s'abreuver de son sang les poussait jusqu'à visiter les réduits les plus obscurs : l'infortuné monarque, afin de se soustraire à la férocité de ces cannibales, prit, à l'exemple du grand homme, le parti de se rendre au *Hâvre-de-Grâce*, et d'aller demander un asile à l'Angleterre [1].

[1] Joachim se plaignait beaucoup du marquis de Rivière, commissaire extraordinaire de Louis XVIII dans le midi de la France, qu'il croyait le principal et l'unique instigateur des bandes marseillaises. Il disait, en parlant du marquis de Rivière : « Cet homme me doit son existence. Impliqué dans la conspiration de Pichegru avec Georges Cadoudal et les Polignac, il aurait, sans moi, péri sur l'échafaud. Aujourd'hui il cherche à me faire assassiner!... »

Voici ce qui m'a été raconté par le général Roche :

« En 1815, le colonel Lebon, mon beau-frère et moi, nous débarquâmes à Toulon, venant de Naples. Le roi Joachim était caché dans les environs de la ville; on le cherchait partout.

» Un soir, mon beau-frère et moi, passant un peu tard dans une rue près du théâtre, pour gagner l'hôtel de la Croix-de-Malte, où nous étions logés, nous fûmes accostés brusquement par trois individus. L'un d'eux osa venir à moi et m'enlever mon chapeau; puis, m'ayant reconnu, il cria aux deux autres : *Ne frappez pas, ce n'est pas lui.*

» Le lendemain nous fûmes appelés par le général Lardinois, commandant la place, qui nous dit que le marquis de Rivière désirait nous voir. Le général nous accompagna à la préfecture maritime, où logeait le marquis.

» En arrivant, il s'adressa à moi et me dit :

Pour assurer l'exécution de ce projet, les affidés de Joachim s'empressèrent d'abord de répandre le bruit qu'il s'était mis en route pour Paris, où, ajoutaient-ils, les puissances alliées l'avaient appelé. Ensuite ils se hâ-

» Général Roche, hier au soir vous avez failli être assassiné. Que faites-vous ici?

» Je lui répondis : Nous venons de Naples, et précisément nous voulions vous prier de nous donner des passe-ports pour nous rendre à Paris.

» Eh bien, reprit le marquis en se tournant du côté du général Lardinois et *en lui clignant l'œil*, il faut donner des passe-ports à ces messieurs.

» Mes regards s'étaient portés sur la glace, et j'avais aperçu le coup d'œil du marquis. Cela me fit beaucoup réfléchir.

» En sortant nous prîmes les passe-ports qu'on nous offrait.

» Mais le maréchal Brune, porteur d'un passe-port du marquis de Rivière, venait d'être assassiné à Avignon; la tête du roi de Naples était mise à prix; les mamelucks avaient été massacrés à Marseille; moi-même j'avais couru le danger d'être assassiné la veille : je conclus de toutes ces circonstances que si je voyageais par terre, où il n'y avait de sûreté pour personne, il y en aurait encore moins pour moi, puisque le marquis de Rivière m'avait déjà désigné. Dans cet état de choses, la prudence me conseillait de prendre à Toulon un passe-port de commis voyageur. Je m'embarquai pour Cette, et de là je me rendis à Paris.

» Je me présentai alors au ministre de la guerre, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, pour avoir un permis de séjour. Je lui racontai ce qui s'était passé à Toulon entre moi et le marquis de Rivière, et comment j'avais fait pour échapper aux piéges qu'on voulait me tendre, afin de ne pas être au nombre des victimes qui ensanglantèrent le Midi à cette époque de réaction bourbonnienne.

» Pendant que je faisais ce récit au ministre, le marquis de Rivière entra dans le salon et parut fort étonné de m'y trouver. Il y eut cependant échange de politesses entre nous. »

tèrent de noliser un bâtiment qui, partant du port de Toulon et ayant à son bord le duc de Rocca-Romana, le prince d'Ischitella, les deux frères Bonnafoux et quelques autres personnes, devait, ainsi qu'on en était convenu, s'approcher de la côte voisine de la petite campagne où Joachim s'était réfugié, et le recevoir à son bord. Mais, sans qu'on en ait pu connaître la cause, le navire affrété, après avoir doublé la pointe de l'embouchure de la rade, au lieu de s'orienter en panne, et de donner le signal de ralliement au monarque qui l'attendait avec tant d'impatience, mit le cap sur la pleine mer et fit force de voiles, comme s'il eût été payé pour le fuir.

Ce nouvel incident jeta le désespoir dans l'âme de Joachim. Pourtant il n'hésita pas à tenter un dernier effort; il monta sur une petite barque et poursuivit le navire fugitif, avec force et courage; sa marche était trop rapide pour qu'il pût l'atteindre, et il dut regagner la côte et rentrer sous le toit hospitalier d'où il était sorti peu de temps auparavant.

Il lui restait alors pour unique ressource une ceinture contenant 500 napoléons. Le navire emportait ses effets, son argent, ses équipages, et le laissait enfin dans un dénuement complet [1].

[1] Le roi, pendant son séjour en Corse, se perdit en conjectures pour

La horde marseillaise n'avait pas cessé un seul instant de le chercher; elle avait parcouru et parcourait encore, à main armée, la ville et la campagne ; elle se livrait constamment aux plus minutieuses investigations, et bientôt la maison du généreux paysan, celle où Joachim était caché, allait être visitée. Le roi, qui se tenait toujours en garde contre l'événement, s'élança précipitamment dans le jardin de la maison, et put se soustraire aux poursuites en se cachant dans un buisson touffu.

savoir comment et par quelle raison on l'avait ainsi délaissé sur le rivage, exposé à être massacré par les bourreaux du maréchal Brune. Il en fut vivement affecté, et je l'entendis dire plusieurs fois : « Soyez sûrs que celui qui a été la cause que j'ai été ainsi abandonné à la fureur des assassins provençaux sera forcé, en débarquant, de tirer l'épée avec Rocca-Romana. » Voici comment le duc de Rocca-Romana, Rosetti et tous les autres ont, depuis, expliqué cette affaire :

Le bâtiment s'était rendu au lieu prescrit ; mais, quoiqu'il eût attendu quelque temps et qu'il eût fait plusieurs fois les signaux convenus, personne n'avait répondu ; on n'avait pu apercevoir le roi nulle part.

Conseil tenu à bord, les uns voulaient attendre sur les lieux jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles du roi : de ce nombre étaient les Bonafoux, ses neveux. Les autres, au contraire, disaient que puisque le roi ne s'était pas rendu à l'endroit indiqué et n'avait pas répondu aux signaux, il était évident qu'il n'avait pu le faire, et que par conséquent toute attente était désormais inutile.

Les Bonafoux insistaient ; l'avis contraire au leur avait prévalu, d'autant plus que la mer étant sillonnée par des bâtimens anglais, le capitaine, qui était un Suédois, avait allégué qu'un plus long séjour dans cette position le compromettrait si la flotte anglaise venait à deviner de quoi il s'agissait. On s'était rangé à l'opinion du capitaine, et Joachim avait été abandonné!...

Un instant après les Marseillais entrèrent violemment dans la petite maison, qu'ils explorèrent minutieusement, sûrs qu'ils croyaient être d'y rencontrer leur proie; mais la prudence avait déjoué leur attente, et alors ils exhalèrent leur rage en imprécations contre le roi et en menaces contre le paysan, qui, loin de s'ébranler, contemplait avec calme l'orage qui grondait sur sa tête.

Joachim, placé dans une position qui lui permettait de tout voir, de tout entendre, admirait le courage, la constance et la générosité du paysan, et là, armé de deux pistolets, il s'était fait une résignation, celle de mourir glorieusement et de sa main, plutôt que de tomber au pouvoir des meurtriers marseillais. Ces misérables s'étant emparés de la maison et de ses abords, le roi dut croire qu'ils avaient des données positives sur sa présence dans ces lieux. Il conçut dès lors le projet de se réfugier en Corse.

L'idée était heureuse, mais les circonstances en rendaient l'exécution on ne peut plus difficile; car à cette époque la surveillance de la police était très-rigoureuse.

Néanmoins, un Corse nommé *Oletta*, capitaine de frégate, homme de résolution et sur lequel on pouvait compter, se chargea de mettre Joachim à même d'ac-

complir son dessein [1]. A cet effet, et pour ne pas éveiller les soupçons de l'autorité par l'achat d'une barque, il fit immédiatement achever la construction d'un bateau qui se trouvait sur les chantiers de la *Seyne*, le mit ensuite à la disposition du roi, et on demeura d'accord que par ce moyen le roi rejoindrait, à sa sortie de la rade, le paquebot des dépêches qui partait périodiquement alors de Toulon pour la Corse tous les mardis.

Au jour et à l'heure fixés, Joachim ne manqua pas de se rendre au lieu indiqué. Il monta, avec les officiers de marine Blancard, Langlade et Donadieu, sur le bateau que lui avait procuré le capitaine Oletta. Dès ce moment, il crut que la mauvaise fortune s'était enfin lassée de l'accabler; mais par un de ces événemens extraordinaires résultant du défaut d'identité qui existait entre la personne d'un passager et le passe-port dont il

[1] Pour rendre hommage à la vérité, il faut dire que le capitaine de frégate *Oletta* peut, à juste titre, revendiquer l'honneur d'avoir sauvé la vie à Joachim dans cette occurrence, car non-seulement il se chargea de faire achever la construction d'un bateau à la Seyne, afin de ne pas éveiller les soupçons de l'autorité en l'achetant, ce qui serait indubitablement arrivé, mais encore il usa de l'ascendant qu'il avait sur Michaello Bonelli, son ami et son concitoyen, commandant le paquebot de poste, pour qu'il consentît à recevoir le roi à son bord, ce qui fut effectué sans la moindre difficulté, toujours avec l'intervention d'*Oletta*. Le roi ne connaissait pas Oletta. Ce fut sur le paquebot de la poste qu'il le vit pour la première fois. La négociation avait eu lieu par l'intermédiaire de l'officier de marine Bonafoux, ainsi que de Blancard, Langlade et Donadieu.

était porteur, la police retarda jusqu'à dix heures et demie la visite qu'elle faisait ordinairement de très-bonne heure sur le bateau avant le départ des dépêches; et Joachim, après avoir vainement attendu très-longtemps, se découragea par la crainte que le secret n'eût été trahi.

En proie à toutes les inquiétudes de l'irrésolution, il prend le parti de quitter l'embouchure de la rade et de se diriger sur les îles d'Hyères, lorsque tout à coup ayant aperçu un bâtiment portant pavillon français et qui, selon les apparences, naviguait sur les côtes de Gênes, il dévie, le suit, l'atteint, et prie le capitaine de le recevoir à son bord avec ses compagnons, en lui faisant observer qu'étant sortis de Toulon pour faire une promenade sur mer, le temps les avait ainsi éloignés de la côte, et qu'ils désespéraient de pouvoir la regagner. L'inflexible marin continua sa route sans l'écouter, et alors il dut se diriger sur les îles. Il s'approcha de la côte, et bientôt il allait mettre pied à terre, lorsque, à tort ou à raison, il lui sembla que des personnes répandues çà et là sur le rivage guettaient ou paraissaient guetter son débarquement; il ordonna de prendre le large. Peut-être il n'en était rien, disait Joachim, mais la prudence me conseilla d'abandonner le sol inhospitalier de la Provence. Ce fut alors qu'il prit la résolution de traverser le canal sur la frêle barque qu'il montait, quelque danger qu'il y eût pour lui.

L'heure était avancée; le paquebot mit enfin sous voile; je m'embarquai avec le capitaine Oletta, confident du roi, et plusieurs autres personnes, parmi lesquelles étaient le sénateur Casabianca, l'ordonnateur Boerio, et M. Rossi, neveu du prince Baciocchi; mais Oletta et moi nous étions seuls dans le secret. Nous nous approchâmes des lieux où le roi devait nous attendre; aucune voile ne s'offrait à notre vue, et nous fûmes tous les deux accablés par la douleur la plus profonde.

Cependant nous aperçûmes bientôt au loin une petite barque qui paraissait se diriger vers nous.

Un rayon d'espoir vint nous ranimer. Nous nous rapprochâmes. Le capitaine Oletta cria: Langlade! La voix de nos camarades retentit à nos oreilles. Ils répondirent: Oletta! Le bateau nous accosta, et j'eus le bonheur de donner la main au souverain désiré qui, après avoir mis le pied sur le paquebot, m'embrassa avec effusion[1]. Il

[1] En 1826, le général Franceschetti publia un mémoire sur les derniers événemens de la vie de Joachim; un supplément à ce mémoire fut également publié par lui en 1828.

Je ferai remarquer d'abord que le général a composé son mémoire *ab irato* et avec précipitation; qu'il l'a fait paraître dans un intérêt tout personnel, puisqu'il était en procès devant les tribunaux avec la reine Caroline, pour la contraindre au payement d'environ cent mille francs qu'il prétendait avoir dépensés pour le roi à Vescovato; ensuite je dirai que ce mémoire renferme des erreurs et des contradictions. Je

est impossible de décrire ici par quel sentiment de joie nous le vîmes revenir au milieu de nous : notre conten-

le prouverai pour les choses qui me concernent, laissant à d'autres le soin de relever celles qui les peuvent toucher.

Ce général fait dire au roi (page 11) qu'en débarquant à Bastia, chacun étant parti pour sa destination, il était demeuré seul sur le rivage avec ses trois officiers de marine; que le hasard voulut que je me sois aperçu de son embarras et que je l'aie accosté, etc., etc., etc.

M. Franceschetti se trompe : le roi n'a pas pu tenir ce langage. A l'arrivée à Bastia, je n'étais pas un homme nouveau pour le roi, puisque lors de mon débarquement à Toulon je lui avais fait visite; puisque, le 22, je l'avais aidé à monter sur le paquebot de la poste, en vue de Toulon; puisque le 23 il m'avait, sur le paquebot même, manifesté l'intention dans laquelle il était d'aller à Naples, où je l'aurais suivi comme secrétaire; puisque, enfin, voulant garder l'incognito sur le bâtiment, il m'avait ordonné, le même jour, de l'appeler M. *Campomele*, et que c'était moi qu'il avait chargé de dire à tous ses confidens de l'appeler ainsi.

Le refus que nous avions éprouvé à Macinagio nous avait engagés à la circonspection et à la prudence en arrivant à Bastia. Il fut convenu, *sur le bâtiment*, que le roi et moi nous débarquerions les premiers, et que nos compagnons descendraient à terre un moment après; ce qui eut lieu, à l'exception du capitaine *Oletta*, qui nous suivit par dévoûment. Nous crûmes devoir nous diviser ainsi, car le débarquement à la fois de tant de personnes inconnues dans le pays aurait pu éveiller les soupçons de l'autorité.

Les officiers de marine ne débarquèrent donc qu'après nous; et comme le roi et moi nous partîmes immédiatement, seuls, pour Vescovato, nous ne les revîmes même pas pendant cette journée. Comment donc le roi aurait-il pu dire que tout le monde était parti pour sa destination, et qu'il était resté seul sur le rivage avec ses trois officiers de marine? Impossible. Au surplus, j'étais présent à cet entretien.

L'erreur du général Franceschetti est tellement évidente, qu'à la

tement était extrême ; il nous fit oublier nos souffrances passées ; mais il était comprimé par la crainte que nous avions de laisser apercevoir quelque chose qui pût dévoiler l'*incognito* que le monarque voulait garder ; précaution inutile, car le sénateur Casabianca et l'ordonnateur Boerio le reconnurent de suite ; voyant qu'il se taisait, ils eurent l'attention de respecter son secret.

Joachim était ce jour-là tout différent de lui-même et très-mal habillé. Il avait une longue barbe, portait de gros souliers, un pantalon en drap bleu, un carik de couleur puce à plusieurs pélerines, et un bonnet de soie noir, ayant perdu son chapeau à la mer. Aussitôt arrivé à bord, il me prévint qu'il désirait être appelé du nom

page 8 de son mémoire, où il combat, avec raison, le roman du *sergent retraité*, il dit *que le roi, accompagné des officiers Donadieu, Langlade et Blancard, se mit immédiatement en route pour Vescovato et y arriva à midi.* (Dans le supplément à son mémoire il dit le contraire, page 54.)

Or ces trois officiers de marine n'ont pas accompagné le roi à Vescovato, puisque le jour même de notre débarquement ils furent arrêtés et mis en prison par ordre des autorités de Bastia, et ne furent relâchés que quelques jours après, sous la caution de M. Oletta ; ce fut alors qu'ils se rendirent, non par terre mais par mer, à Vescovato. Le général Franceschetti, lui-même, le dit dans le supplément à son mémoire publié en 1828, page 54.

Il y a donc contradiction manifeste. Le général lui-même en fournit la preuve matérielle.

de *Campomele*, et me chargea d'en prévenir toute sa suite [1].

Le lendemain de cette journée si féconde en événemens (22 août 1815), il me prit en particulier et me tint ce discours :

« Je bénis la fortune qui nous amène en Corse. De » grands desseins agitent mon cœur et ma pensée. Le » royaume de Naples sera encore en mon pouvoir. Je » reprendrai ce trône qui m'est garanti par l'amour in- » altérable de mes sujets, de mes enfans. Oui, les Napo- » litains invoquent Joachim : ils invoquent leur père. » Ferdinand est haï. Je n'ai qu'à paraître, trente ou » quarante officiers corses que j'emmènerai avec moi » suffiront pour m'aider à franchir un premier obstacle, » le reste sera l'ouvrage de la tendresse et du dévoûment. » Les instans sont propices. Allons... je vous choisis dès » ce moment pour mon secrétaire [2]. »

[1] Trois circonstances concoururent à ce que le roi me fît cette confidence : d'abord parce qu'un mois auparavant il m'avait vu lorsque j'avais été lui faire visite à Plaisance, où il m'avait fait plusieurs questions sur ce qui s'était passé à Naples après son départ ; et ensuite parce qu'il avait remarqué mon empressement à l'aider à monter sur le paquebot ; enfin parce que, seul entre tous les passagers, je portais à la boutonnière le ruban de l'ordre royal des Deux-Siciles. Ce fut peut-être ce ruban qui lui inspira le plus de confiance.

[2] A la page 26 du mémoire en question, le général s'empresse à

Je ne répondis rien ; la foule de sentimens dont je fus

constater, sans nul besoin, que *Blancard* faisait les fonctions de secrétaire du roi et qu'il avait pris le nom de *Serralonga*.

Le roi, je le répète, était encore sur le paquebot lorsqu'il me manifesta son intention d'aller à Naples, et c'est dans cette circonstance qu'il me dit que je le suivrais en qualité de secrétaire. Il me fit cette proposition le 23 août. Effectivement j'eus l'honneur d'en remplir toujours les fonctions. Il est possible que les sympathies secrètes du général fussent en faveur de *Blancard*.

La lettre du 17 septembre, en réponse à la proclamation du colonel Verrier, est signée *Serralonga*, parce que, dans une circonstance aussi critique que celle-là, le roi, ne voulant compromettre personne, fit mettre au bas de cette lettre, qu'il avait rédigée lui-même, le nom d'un de ses anciens secrétaires.

Au surplus, les trois officiers de marine, arrivés plusieurs jours après nous à Vescovato, déclarèrent aussitôt au roi qu'ils ne voulaient pas le suivre dans son expédition, et tout le monde sait qu'ils n'en firent pas partie. Or un chef ne prend pas pour son secrétaire quelqu'un qui ne veut pas suivre sa fortune.

Ces trois officiers, ainsi qu'Oletta, décidés à ne pas suivre le roi dans son expédition, lui demandèrent des subsides pour pouvoir se mettre à l'abri des persécutions que devait leur faire craindre, de la part des Bourbons, l'action généreuse qu'ils venaient de faire à son égard, et Joachim consentit à chacun d'eux, sous forme de décret, une délégation de la somme de 20,000 fr., à laquelle la reine fit honneur, autant que ses moyens le lui permirent, lorsque Langlade et Blancard se rendirent auprès d'elle après la catastrophe du Pizzo.

C'est donc encore une erreur bien grande, de la part de M. Franceschetti, de dire que Blancard faisait les fonctions de secrétaire auprès du roi. Il n'a pas été avec le roi, et par conséquent il n'a pu être son secrétaire.

Une autre preuve convaincante de cette erreur : le roi a fait, à *Bocognano*, un long mémoire et une proclamation que j'ai écrits sous sa dictée ; j'ai fait imprimer, à Ajaccio, cette proclamation, après l'avoir

tout à coup assailli fut telle et si impétueuse qu'elle m'interdit la parole.

Le 24 nous nous trouvâmes près du cap Corse, et le même jour, à cinq heures de relevée, nous mouillâmes dans le port de *Macinagio*, où nous étions dans l'intention de débarquer, quoique le gouvernement de Louis XVIII, déjà établi en Corse, nous fît craindre que notre arrivée à Bastia n'occasionât quelque trouble dans l'île; mais il nous fut impossible d'y toucher terre : les députés de santé dont nous avions essayé de surprendre la vigilance nous surveillaient de près, et ce, parce que le nombre des passagers existant sur le navire excédait celui qui était porté sur le rôle du départ.

Nous nous étions bien mis en garde contre cet obstacle; nous avions déclaré qu'ayant rencontré en pleine mer une frêle barque près d'être engloutie par les vagues, l'humanité nous avait commandé de sauver du naufrage les hommes qui la montaient; cependant les députés sanitaires se refusèrent constamment de nous accorder l'entrée, attendu, disaient-ils, que cela outrepassait les limites de leur pouvoir. Alors nous mîmes sous voile et naviguâmes sur Bastia, où étant arrivés le 25 au point du jour, après avoir fait aux agens sanitaires de ce port la

traduite en langue italienne. *Blancard* ne savait pas l'italien. Est-il clair que Blancard n'a jamais été le secrétaire du roi?

même déclaration qu'à ceux de Macinagio, et avoir ajouté que nous avions d'autant mieux hésité à recueillir ces hommes sur notre navire, que la veille de notre départ nous avions vu ces mêmes individus circuler dans la ville de Toulon et faire des préparatifs pour une promenade sur mer, foi entière fut accordée à notre déclaration, et nous obtînmes immédiatement la libre pratique.

Aussitôt nous descendîmes à terre, dispersés à dessein : car dans le cas contraire nous eussions pu éveiller des soupçons; et le roi et moi seulement, ainsi qu'il avait été convenu précédemment sur le paquebot, nous nous dirigeâmes vers un hôtel, chez Fourcy, près de l'église des Jésuites, que je fréquentais ordinairement; mais, quoique ayant frappé à coups redoublés, il nous fut impossible de nous faire ouvrir, tant les gens de l'hôtel dormaient d'un profond sommeil. Alors je conduisis le roi chez Couturier, maître d'une autre auberge également bien tenue, dans la maison Furiani, au vieux marché.

Chemin faisant, nous rencontrâmes le commandant Biguglia, chef de bataillon au service de Naples.

Cet officier supérieur s'étant aperçu que le roi gardait l'incognito, s'abstint de l'approcher; mais lorsqu'il nous vit entrer chez Couturier, et qu'il me vit sortir pour faire débarquer mes malles, il s'ouvrit à moi, me prit à

part et me fit justement observer que ce jour-là était la Saint-Louis : on devait faire, dit-il, la *farandola*. Rester à Bastia dans un moment où la population tout entière et la garnison étaient en mouvement, c'était s'exposer à être reconnus, et des malheurs pouvaient s'ensuivre. Il me conseilla donc de nous retirer dans quelque village de l'intérieur, où nous serions plus libres et moins en danger. Il désigna le Vescovato, où, ajouta-t-il, sa majesté rencontrerait le général Franceschetti. Je le conduisis auprès du roi, auquel il répéta tout ce qu'il m'avait dit déjà.

Le roi aurait désiré rester à Bastia, d'autant plus qu'il était dépourvu de tout; mais le langage franc et loyal que lui tint le commandant Biguglia le détermina à partir de suite. Nous restâmes dans l'auberge de Couturier tout juste le temps nécessaire pour prendre une tasse de café au lait que nous nous fîmes servir à l'instant. En sortant de l'auberge, je donnai ordre de faire partir immédiatement mes malles pour Vescovato, et le soir même elles y étaient rendues.

Le roi avait traversé la ville en bonnet de soie noir; mais en quittant l'auberge j'eus l'honneur de lui offrir un chapeau rond que j'avais acheté à Toulon. Le bonnet resta chez Couturier.

Le commandant Biguglia s'était chargé de nous pro-

curer deux chevaux de selle pour notre voyage, et nous avait donné rendez-vous au lieu dit *Torretta*, petite colline complantée en vigne et en oliviers, et située à une très-petite distance de Bastia, près de l'église Saint-Joseph.

Aussitôt le roi et moi, seuls, nous traversâmes la ville en montant par *Castagno* et traversant la colline entre le fort de la *Crocetta* et le couvent des Capucins; nous descendîmes à la *Torretta*. Ce fut en montant par Castagno que l'infortuné monarque, avec l'accent de la douleur, s'écria : Mon Dieu ! mon Dieu ! *je ne trouverai donc plus une pierre pour reposer ma tête !*

Une heure après, M. Biguglia nous ayant lui-même amené les chevaux, nous nous mîmes en route pour Vescovato. Nous perdîmes ce jour-là de vue tous nos compagnons de voyage [1].

Pendant notre trajet, le roi me parla de nouveau de

[1] Je dois consigner ici la conduite réservée du commissaire ordonnateur Boerio. Pendant que nous étions encore sur le paquebot, au moment de débarquer, il m'accosta et me dit : *Je vous prie de dire au roi que si je puis lui être de quelque utilité, il peut disposer de moi.* Étant à Vescovato, je fis part au roi de cette offre de service de M. Boerio. Il me chargea de lui écrire pour le remercier et pour le prier de lui envoyer quelques livres. Je lui écrivis aussitôt, et il envoya les *Révolutions de Russie* et les *Révolutions de Portugal*, que le roi lisait dans ses courts momens de loisir à Vescovato.

son projet d'aller à Naples et de l'espoir du succès qui l'attendait.

Il me fit plusieurs demandes sur la Corse ; il me parla de plusieurs personnages de sa cour, et s'égaya beaucoup sur le scandale occasioné l'année précédente par certaine dame du haut parage.

Arrivés à l'endroit dit *Croce de Lucciana*, au-dessous du village de Borgo, nous fûmes obligés de faire halte, car nos chevaux, qui étaient deux rosses, n'en pouvaient plus. Nous entrâmes dans une des maisonnettes qui se trouvent à gauche, et nous demandâmes s'il y avait quelque chose pour nous rafraîchir. On nous servit du pain, du fromage, du vin et des poires. Le roi, qui ne mangeait pas de fromage, se contenta d'une tranche de pain trempée dans le vin et mangea une poire.

Aussitôt que ce modeste déjeuner fut terminé, nous remontâmes à cheval.

A midi nous arrivâmes à Vescovato par une chaleur étouffante. Le village était désert; on ne voyait personne. Nous nous arrêtâmes devant la maison Ceccaldi. Après avoir attaché nos chevaux, nous entrâmes dans la maison.

Arrivés au milieu de l'escalier, le roi me dit de le devancer.

Je montai au deuxième étage, j'entrai dans un salon, et je trouvai le général Franceschetti, seul, en chemise, assis devant une petite table, occupé à couper les feuillets d'une brochure qu'on avait imprimée à Bastia sur les événemens du mois d'avril 1814.

Après avoir embrassé le général, je lui dis que le roi était sur l'escalier; mais la chose était si étrange pour lui qu'il ne me comprit pas, quoique je lui eusse répété deux fois la même chose. Voyant qu'il restait immobile, je le pris par la main et le conduisis sur l'escalier, où le roi était resté. Qu'on juge alors de son étonnement!

J'ai fait connaître plus haut de quelle manière le roi était habillé le soir du 22 août, au moment où nous le reçûmes sur le paquebot. Il était débarqué à Bastia, et de là parti pour Vescovato dans le même accoutrement, sauf le chapeau. Il n'avait pas changé de linge depuis quinze jours; et dans un petit village de l'intérieur, tel que Vescovato, où il n'y a ni magasins, ni tailleurs, il lui était tout à fait impossible de se procurer la moindre des choses. J'avais fait confectionner à Toulon plusieurs effets d'habillement pour mon usage, et dans cette circonstance j'eus le triste bonheur de les offrir au roi, qui, dans la position critique où il se trouvait, les accepta avec la plus grande satisfaction et comme un envoi providentiel; de manière que, comme nous étions à peu près de la même

taille, en un instant il se trouva habillé de pied en cap d'effets neufs et qui paraissaient avoir été faits pour lui. Entre autres vêtemens, il y avait une lévite en drap vert, avec collet en velours de même couleur. Cette nuance était alors à la mode. Ainsi habillé, il faisait ses promenades habituelles à Vescovato.

Aussitôt après avoir été installé dans ce village, son premier soin fut d'écrire à la reine pour lui annoncer qu'il se trouvait en lieu de sûreté, entouré de personnes loyales qui lui étaient entièrement dévouées. La lettre pour la reine était incluse dans une missive qu'il envoyait à Ferdinand, grand duc de Toscane; mais elle ne parvint pas à sa destination. Le grand duc se refusa à la faire passer, sous prétexte qu'il avait besoin de l'autorisation spéciale des puissances alliées. Aussi, dès que Joachim en fut instruit, s'en affligea-t-il vivement : « Voilà, dit-il avec l'accent de la douleur, voilà l'homme » qui me témoignait la plus sincère amitié et qui pendant » son séjour à Paris était constamment chez moi !.... »

Le lendemain de notre arrivée à Vescovato, trente gendarmes, commandés par le lieutenant *Serra*, Gênois d'origine, se présentèrent à l'entrée du village. Ce détachement avait reçu du colonel Verrier, commandant par intérim de la Corse, l'ordre *d'arrêter immédiatement les deux voyageurs qui étaient arrivés à Vescovato le jour précédent*.

Le maire de Vascovato avait prévenu le colonel Verrier de l'arrivée de Joachim par la lettre suivante :

Vascovato, le 25 août 1815.

A M. LE COLONEL VERRIER, COMMANDANT LA CORSE.

Monsieur le colonel, je croirais manquer au devoir d'un fidèle sujet de sa majesté Louis XVIII, si je ne vous rendais pas compte de la surprise inattendue qui m'est arrivée vers midi, surprise agréable, car je puis chez moi donner l'asile à un voyageur tel que le roi Joachim, qui est venu pour se reposer après un voyage par mer, dont il est infiniment fatigué.

Mais attendu que jamais je n'ai pensé à manquer au gouvernement ni à ma nation, j'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur le commandant, que ce malheureux prince n'a d'autre vue que de trouver un asile sûr, jusqu'à ce qu'il puisse faire valoir ses droits auprès de sa majesté Louis XVIII. Il est bien loin de s'occuper d'aucun fait, ni de se mêler avec qui que ce soit pour troubler la tranquillité publique dans notre pays.

Il dort cette nuit chez moi ; j'ignore à quoi il pourra se décider par la suite.

Je crois de mon devoir de vous en faire rapport, soit

en ma qualité de fidèle sujet de mon souverain, soit pour satisfaire aux fonctions de maire de ma commune.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

COLONNA CECCALDI, maire.

Le colonel répondit ainsi :

Bastia, le 26 août 1815.

Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier m'est parvenue ce matin. Votre déclaration, et comme magistrat, et comme citoyen, fait votre éloge ; car vous sentez que, dans les circonstances actuelles et dans l'état de fermentation où se trouve la Corse, votre silence vous aurait singulièrement compromis aux yeux de sa majesté Louis XVIII, et aurait pu compromettre également la tranquillité de l'île de Corse, tranquillité que je cherche à maintenir par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, comme le premier élément de bonheur des habitans de ce pays. Peu après la nouvelle de l'arrivée du général auquel vous avez donné l'hospitalité, je savais déjà qu'il était retiré chez vous ; mais comme tous les hommes ne sont pas raisonnables, cet événement a fait faire sur-le-champ des conjectures dont sont résultés quelques rassemblemens que nous avons eu de la peine à dissiper. Vous voyez, monsieur, que les habitans de la ville de Bastia, ainsi que ceux des campagnes, amis de l'ordre et de la tranquillité, verraient avec peine que

quelqu'un vînt troubler leur félicité : c'est donc en leur nom, et au mien particulièrement que je vous prie de représenter à votre hôte combien son séjour en Corse peut nuire à votre pays ainsi qu'à votre personne. Je me plais à croire aux sentimens que vous m'exprimez : c'est dans cette hypothèse que je vous engage à presser ce général de hâter son départ pour un autre pays.

Si pourtant cet étranger croit devoir faire valoir sa justification auprès de sa majesté Louis XVIII, il convient qu'il se rende à Bastia, où il pourra attendre le résultat, et tranquilliser par là notre ville et nos campagnes ; il sera logé dans la citadelle autant commodément que les localités le permettront.

Vous avez dû recevoir un officier de gendarmerie qui a ordre de vérifier les passe-ports de votre voyageur et de lui faire connaître mes intentions.

Cet officier est également chargé de lui servir de sauvegarde jusqu'au point de son embarquement.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le colonel d'artillerie, VERRIER.

Dans cette circonstance, le nom de Joachim suf-

fit pour engager tous les paysans à s'armer pour sa défense. Soudain ils accoururent en foule et obligèrent les gendarmes à se retirer. Le lieutenant *Serra* sollicita et obtint l'honneur d'être présenté au roi. Quelques heures après, nous nous trouvions à même de repousser victorieusement une attaque quelconque, car la nouvelle de notre arrivée s'étant répandue dans l'île avec rapidité, tous nos parens et nos amis vinrent nous rejoindre pour rester avec nous et nous défendre en cas de besoin.

Vescovato devint pendant tout le temps que nous y restâmes, le lieu de réunion d'une infinité d'individus, et notamment de ceux qui avaient servi dans l'armée napolitaine sous les drapeaux de Joachim. Les personnages de la Corse les plus distingués briguaient l'honneur de présenter leurs hommages au roi ; le paysan le plus nécessiteux abandonnait son travail et venait admirer le preux guerrier, le compagnon d'armes de Napoléon, l'époux de Caroline, le bienfaiteur de tant de Corses.

Au nombre des personnes de marque qui arrivèrent à Vescovato, étaient le lieutenant-général Gentile, premier inspecteur général de la gendarmerie à Naples, et le lieutenant-général Ottavi, qui avait commandé longtemps la division de la Pouille ; mais celui qui arriva l'un des premiers, à la tête de bon nombre d'hommes armés et décidés à se battre pour défendre Joachim, fut le colonel

Natali, homme de mérite que le roi affectionnait beaucoup. Pauvre ami ! cher compagnon d'infortune ! il s'est éteint à la fleur de l'âge, laissant des regrets à tous ceux qui le connaissaient !... M. Galeazzini (Pierre), chef de bataillon commandant la place de Tarante, qui était arrivé depuis peu de Naples, vint aussi à Vescovato présenter ses respects au roi, qui lui fit bon accueil, et me chargea de rédiger sa nomination au grade de colonel. Aussitôt je fis le décret, que je soumis à la signature du roi, et je le remis moi-même à M. Galeazzini.

Un parti qui, sous le masque du royalisme, voulait livrer la Corse à l'Angleterre, envoya auprès du général anglais qui commandait à Gênes. Ce général refusa de se prêter à leur projet. Il se borna à dépêcher un de ses officiers pour demander au roi Joachim le motif de son séjour dans l'île, et lui offrir un bâtiment pour le transporter dans un des états de la coalition. Le roi répondit qu'il était venu chercher en Corse l'hospitalité dont il avait besoin ; que son intention était d'y vivre en simple particulier, et qu'il quitterait le pays aussitôt qu'il aurait reçu les passe-ports qu'il avait réclamés. L'officier retourna à Gênes, et il n'en fut plus question.

En attendant, Joachim méditait quelque entreprise digne de son courage et de l'élévation de son esprit. Persuadé que le drapeau tricolore flottait encore à l'île

d'Elbe, il conçut le projet de s'emparer de cette île et d'en faire le centre de ses opérations. Le général qui la commandait lui était tout à fait inconnu; néanmoins, il lui écrivit à ce sujet une lettre qui, entre autres choses, renfermait les expressions suivantes :

« ..... Général, vous me connaissez, je ne suis pas » emporté par une vaine préoccupation : si nous sommes » les maîtres de l'île d'Elbe, nous pourrons conserver » une grande influence en Italie et disposer de nouveau » de toutes les ressources du royaume de Naples. Après » le grand Napoléon, auquel nul ne doit être comparé, » j'ose me flatter qu'il n'y a que moi seul qui sois capable » de mettre encore à flot le vaisseau de la liberté, etc.»

Cette lettre arriva à Porto-Ferrajo au moment même où le général Dalesme venait de signer, avec le commissaire toscan, la capitulation pour l'évacuation de la place et de l'île.

Dalesme en fut extrêmement peiné; il eût voulut annihiler cet acte. Comment faire? comment contrevenir à des conditions solennellement stipulées?

Il en fit la confidence au général *Lapi*, dont il connaissait le dévoûment à l'empereur, et celui-ci lui suggéra l'idée d'exiger vingt-cinq canons en sus du nombre

convenu ; mais le commissaire toscan accorda tout ce qui était demandé, et dès lors il n'y eut plus aucun moyen de rompre la capitulation.

Tel fut du moins le compte qui fut rendu au roi par M. Simon Lambruschini de Bastia, qu'il avait expédié, lequel dut continuer sa route pour Naples, car outre la lettre pour le général Dalesme, Joachim lui avait remis un petit morceau de papier sur lequel étaient écrits ces seuls mots :

« Vous ajouterez foi entière à ce que dira le porteur.

» JOACHIM NAPOLÉON. »

Il lui avait confié en outre, quatre feuilles détachées contenant des instructions écrites de sa main sur ce qu'il avait à faire en route et en arrivant à Naples.

Les instructions de ces quatre feuilles étaient ainsi divisées :

1re *feuille*. « Débarquer à Livourne ; s'informer du nombre de Napolitains qui doivent se trouver en Toscane, et principalement de Tito Manzi, de Macédonio et de la princesse de Caramanico. Savoir si la princesse Pauline est toujours à Lucques.

» Faire donner par le retour de la barque les nouvelles qu'on pourra recueillir sur la situation de Naples, des Calabres et de Gaëte.

» De Livourne se rendre à Naples en passant par Sienne; suivre la route de Rome, ou celle de Foligno, pour pénétrer par l'Aquila, suivant qu'on croira pouvoir trouver des obstacles à Rome. »

2^me^ *feuille.* « Voir à Sienne et à Rome si on prend cette route, Madame et le cardinal.

» Arrivé à Naples, il faudra voir le général Filangieri, et lui dire qu'on est envoyé pour s'informer de sa santé, à laquelle on prend toujours le plus vif intérêt.

» On lui fera connaître l'arrivée en Corse; et alors, suivant les sentimens qu'on découvrira en lui, on entrera dans les confidences, et on lui demandera sur qui et sur quoi l'on pourrait compter si jamais on se déterminait à se jeter dans le royaume. On lui dira qu'on a ordre de faire la même communication à Carascosa et à Colletta, s'il n'y trouve aucun inconvénient. »

3^e^ *feuille.* « Il faudra qu'il s'informe auprès de ce général quelle est la nouvelle organisation de l'armée, quelle en est la force, qui la commande, et les garnisons qu'elle

occupe, régiment par régiment, infanterie et cavalerie. Si les anciens généraux ont pris du service et si les anciens officiers ont été remplacés.

» Savoir si le colonel Russo est employé.

» Savoir quels sont les successeurs des intendans Flac à Cosenza et Gentile à Salerne, et les autres changemens qui auraient eu lieu dans les intendances et dans les emplois des ministères, principalement à la police. »

4e feuille. « Il faudra qu'on lui donne tous les renseignemens possibles, et même il faudra se concerter en place de correspondance et d'opérations. On pourrait établir une correspondance en chiffres.

» Il faudra voir *Gallo* et *Campomele*, et leur donner de mes nouvelles; leur dire mon arrivée en Corse.

» S'informer auprès d'eux des changemens de la cour. Demander à *Gallo* un chiffre en lui disant que j'ai perdu celui qu'il m'avait donné.

» Dire au duc de *Campomele* de me faire donner des nouvelles des duchesses d'*Avalos*, *Casoli*, *Caramanico*, *Torella*, *Belmonte* et de toutes celles de la cour; de la maison *Filangieri*, d'*Atri*, de *Carignano*, de *Belvedere*, de *S°-Arpino*, *Calabritto*, etc., etc., etc. »

Ce messager devait aussi presser le banquier Falconnet d'envoyer de l'argent au roi. M. Lambruschini, homme de cœur et d'intelligence, remplit fidèlement son mandat; mais nous ne pûmes malheureusement pas profiter des précieux renseignemens qu'il devait nous apporter, car notre départ d'Ajaccio précéda son arrivée en Corse.

Voici le rapport de M. Lambruschini :

« Honoré de la confiance de S. M. le roi Joachim, et » par lui chargé d'une mission très-importante et déli- » cate pour Porto-Ferrajo et Naples, muni d'un passe- » port français pour Florence, je partis de Bastia le » 29 août 1815, à la destination de Porto-Ferrajo. A » cette époque les bâtimens de l'île de Corse étaient sou- » mis, à l'île d'Elbe et en Toscane, à une quarantaine » de sept jours.

» Le 1er septembre, j'arrivai à Porto-Ferrajo, où je me » rencontrai en quarantaine avec le capitaine Lanfranchi, » revenant de Corse; cet officier quitta Porto-Ferrajo » sans prendre l'entrée, et quoique je crusse voir qu'il » s'y était rendu pour le service du roi, je ne lui fis au- » cune confidence sur l'objet de ma mission; mon premier » soin fut celui de faire part de l'objet de mon voyage » au général Dalesme, qui commandait la place, et de » lui faire remettre la lettre de sa majesté.

» La réponse verbale du général me fut portée le lendemain, et la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire par le retour de la barque vous portait les détails de ma première mission, dont le résultat aurait été très-heureux, si les intentions de sa majesté eussent été communiquées au général quelques jours auparavant; cependant je sais que ce général fit tout son possible pour rompre la capitulation qui avait été établie, en demandant au commandant des troupes toscanes situées à Longone une plus forte quantité de pièces de canon pour la France; mais la demande fut aussitôt accordée; on me fit grâce de deux jours de quarantaine; et le 5 septembre, au moment que les troupes toscanes entraient dans la place par suite d'une capitulation, et que les troupes françaises s'embarquaient pour Toulon, je fus admis à la libre entrée.

» Je crus de mon devoir de faire visite au général Lapi; le soir même je nolisai un bâtiment, et le 8 au matin j'étais à Livourne; le soir du même jour je partis pour Florence, où j'arrivai le 9.

» Là ma première précaution fut de changer de passe-port, et avec l'aide de ceux de mes parens qui sont établis à Florence et qui portent mon nom, je parvins, le 11, à en obtenir un pour Naples, qui me qualifiait natif de Gênes et propriétaire en Toscane.

» Le lendemain à cinq heures du soir, je partis, et le » 14 j'étais à Rome.

» Aussitôt que je fus averti par la police que le gou- » vernement napolitain avait donné des ordres très-sé- » vères à son consul général à Rome de ne pas permet- » tre qu'aucun voyageur, de quelque nation qu'il fût, et » surtout de l'île de Corse, pût se rendre à Naples, où » personne n'aurait été reçu sans être muni d'une per- » mission royale, je me rendis de suite au consulat de » Naples, où l'on me répéta cette fâcheuse nouvelle qui » retardait le but de mon voyage; je demandai à parler » au consul, auquel, après avoir exhibé mon passe-port » toscan, je fis les plus vives instances de solliciter auprès » du gouvernement la permission de me rendre à Na- » ples. La réponse du ministre de la police générale du » royaume de Naples fut favorable, et le 25 du même » mois le consul m'annonça qu'il avait reçu le placet du » roi pour moi. Je me crus heureux d'avoir obtenu, dans » un si court délai, une permission que d'autres voya- » geurs français, logeant à la même auberge que moi, » attendaient inutilement depuis un mois.

» Je partis donc de Rome le soir du 26, et le 28 sep- » tembre j'étais à Naples.

» Je crois inutile, monsieur le général, de vous faire le

» récit de toutes les demandes qui me furent faites par » la police pour savoir l'espèce d'affaires qui me me- » naient dans cette capitale, où à cette époque un régi- » ment de mouchards venait d'être établi pour espionner » les pas des étrangers, puisque l'arrivée de sa majesté » en Corse était généralement connue.

» D'après les ordres de sa majesté, je ne devais con- » fier ma mission à personne, à l'exception du général Fi- » langieri. Ce fut donc chez lui que je me rendis de suite; » cet estimable et brave militaire fut ravi de joie lorsque » je lui annonçai que j'étais envoyé par sa majesté pour » m'informer de l'état de sa santé; et découvrant en lui » les sentimens de fidélité et de reconnaissance envers » son maître, je n'hésitai pas un instant à lui faire voir » la mission du roi toute entière écrite de sa main.

» Aussitôt il me fit connaître la difficulté de réaliser, » dans cette circonstance, les projets du roi; il me dé- » tailla la force, la situation du royaume, les sentimens » des Napolitains, les préparatifs qu'on faisait pour met- » tre le royaume à l'abri de toute invasion, et les change- » mens survenus dans les intendances et dans les minis- » tères, surtout dans celui de la police. Il me prévint de » ne pas confier ma mission à quelques personnes qu'il » me nomma, et enfin il me donna des conseils très-sa- » lutaires pour ne pas être découvert par la vigilance de

» la police, en me priant de quitter Naples, puisque mes » jours étaient en danger.

» Pendant quatre jours j'ai habité Naples ; je retour- » nai chez le général Filangieri ; il me congédia pour » retourner le plus tôt possible auprès de sa majesté en » Corse, muni de tous les détails qu'elle désirait avoir, » et pour l'engager à ne rien entreprendre dans cette » circonstance.

» Vous n'ignorez pas, monsieur le général, que sa » majesté m'avait honoré en même temps d'une autre » mission, en me confiant une lettre ouverte pour M. Fal- » conet, banquier à Naples, pour qu'il eût à lui faire » passer une centaine de mille francs.

» J'eus deux conférences avec ce banquier, à qui je fis » connaître que la pénurie d'argent dans laquelle le roi » se trouvait à l'époque de mon départ de la Corse était » telle que j'avais entrepris ce périlleux voyage à mes » propres frais. Il me dit franchement qu'il n'avait au- » cune somme disponible pour sa majesté, et me renvoya » à une heure fixe, après laquelle, ajouta-t-il, ses com- » mis ne seraient plus dans ses bureaux, afin de me don- » ner quelques renseignemens à ce sujet.

» A l'heure précise, je m'y rendis très-exactement.

» Après m'avoir introduit dans ses bureaux, il prit un » registre et me fit voir un compte courant, duquel je lui » demandai un extrait : il me le refusa, en disant qu'il » craignait de se compromettre dans le cas où l'on vien- » drait à m'arrêter.

» Je me fais un devoir de vous transmettre ici quel- » ques notes qu'il me fut permis de prendre en cette oc- » casion ; car je dois vous dire que le banquier Falconet » tremblait plus que moi, par la peur qu'il avait que la » police ne s'emparât de ma personne d'un moment à » l'autre.

» Le banquier me dit que le comte de Mosbourg avait » tiré sur lui des lettres de change, et qu'il aimait à » croire que cette opération de la part de ce ministre » était l'effet de son zèle pour sauver les fonds de son » maître. Il ajouta qu'une autre inscription faite sous » son nom sur l'état, pour une rente de cent soixante » mille ducats, sauf erreur, venait d'être séquestrée par » le ministre Medici ; enfin il me fit voir une lettre très- » récente que le comte de Mosbourg lui écrivait, datée » de Bâle en Suisse, du 12 septembre 1815, qui, entre » autres choses, lui disait qu'il allait partir pour Paris.

» Aussitôt après cette dernière conférence, je partis » de Naples le 3 octobre, et le 5 j'étais à Rome. Le » même jour, d'après les ordres de sa majesté, j'eus

» l'honneur de me présenter à son altesse Madame mère, » et à son éminence le cardinal Fesch, qui me reçurent » avec leur bonté ordinaire, et je leur fis part de ma mis- » sion...

» Le 6 octobre, je quittai Rome.

» Enfin, le 12, à onze heures du matin, j'étais à Bas- » tia; mais je laisse à juger quelle fut ma tristesse et » mon étonnement lorsqu'on m'apprit que sa majesté » avait quitté la Corse sans attendre mon retour. »

Dès que Joachim fut informé de la capitulation du général Dalesme, il abandonna son projet sur l'île d'Elbe et continua ses préparatifs d'une expédition directe sur Naples, sa volonté étant d'en confier le commandement au capitaine Barbara, natif de Malte, ancien officier de la marine napolitaine, auquel, entre autres bienfaits, il avait donné le titre de *baron du royaume*. Barbara, après les événemens du mois de mai 1815, s'était réfugié à Longona (île d'Elbe). Le roi lui fit communiquer ses intentions, et Barbara se rendit immédiatement en Corse. Cet officier ne nous quitta qu'à Pizzo, ainsi qu'on le verra par la suite. Le roi crut qu'il nous était indispensable, parce qu'ayant commandé pendant plusieurs années sur les côtes de la Calabre, il connaissait parfaitement tous les lieux propres à un débarquement convenable.

Le roi prit ensuite à sa solde plusieurs centaines d'hommes, accordant toujours la préférence aux anciens militaires, et en peu de temps il organisa et fit mettre en état d'entrer en campagne un certain nombre de compagnies qu'on aurait pu rendre plus considérable si l'on n'eût éprouvé de très-grandes difficultés pour leur transport. Le maréchal de camp Natali avait été chargé de l'organisation de ces compagnies. Il manda à nos correspondans de Bastia de noliser des navires et de les diriger immédiatement sur le littoral de Vescovato; mais ces correspondans, quoique étant des commerçans de la ville, dirent qu'ils avaient rencontré des obstacles pour le fret desdits navires, et qu'alors ils s'étaient déterminés à n'en acheter que deux.

Les navires achetés furent immédiatement mis en état de prendre la mer, et bientôt ils allaient déployer leurs voiles, lorsque tout à coup, on ne sait trop comment, le gouvernement s'étant aperçu des préparatifs et ayant eu connaissance de ce à quoi ils étaient destinés, ordonna leur désarmement et les confisqua. Nous n'avions pas pu avoir le choix de nos agens, et nous avions dû forcément nous servir des hommes que le général Franceschetti avait pu se procurer.

Dans cette circonstance, nous ne pouvions appeler à notre secours ni les magistrats, ni les partisans de l'em-

pire, car les uns, quoique nommés par Napoléon, administraient la justice au nom de Louis XVIII, et ne pouvaient appuyer notre cause sans compromettre leur existence, et les autres avaient à craindre les poursuites acharnées du parti royaliste, qui, quoique faible en Corse, ne laissait pas d'être audacieux et insolent par cela seul qu'il se voyait placé sous la sauvegarde du gouvernement. Du reste, le désastre de Waterloo et ses suites funestes avaient abattu le courage des plus dévoués.

Cette circonstance ne détourna pas Joachim de ses projets ; il apporta toute l'activité dont il était doué à réparer l'échec qu'il venait d'éprouver.

Une pareille entreprise fixait l'attention générale, chacun en présageait de grands malheurs ; toutes les personnes qui approchaient le roi usaient de tous les moyens possibles pour l'engager à y renoncer ; mais, seul entre nous tous, il restait ferme dans son dessein. La douce et consolante idée d'être aimé des Napolitains l'encourageait et dominait toutes ses résolutions. Il était convaincu qu'après une triste expérience ils n'auraient pas hésité de le préférer à Ferdinand.

Les relations qu'il établissait verbalement et par correspondance avec tous ceux qui arrivaient de Naples

l'entretenaient dans son illusion ; ils affirmaient unanimement que le mécontentement de la population de la capitale était à son comble, que les employés ne recevaient pas leur traitement, que la plus grande partie de l'armée était à la demi-solde, que tout languissait dans le désordre, enfin que Ferdinand était haï.

Parmi les personnes qui tenaient ce langage, je pourrai citer particulièrement M. le comte Borgia de Rome, adjudant-général au service de Naples et chambellan de Sa Majesté, qui, dans un rapport long et circonstancié en langue italienne qu'il adressa de Longona (île d'Elbe) à Joachim, disait entre autres choses, toutes de nature à l'encourager dans son entreprise, que *Ferdinand, loin de jouir de la considération de ses sujets, en était hautement méprisé, et que l'armée lui avait voué une haine éternelle.* Il ajoutait aussi qu'*à Naples tout homme, sans aucune exception, adressait au ciel les vœux les plus ardens pour la conservation et le retour du bien-aimé Joachim.*

Le roi espérait aussi que la reine, en apprenant son débarquement dans les états napolitains, le ferait appuyer par l'Autriche. Tous ces beaux rêves avaient fait naître en lui une détermination tellement forte qu'il croyait devoir bannir toute crainte et marcher droit au but. Aussi, lorsqu'il surprenait ses confidens dans le doute d'un ré-

sultat heureux, il se répandait en larmes, se plaignait de ce que ses amis les plus chers cherchaient à l'abandonner, et disait, avec l'accent de la douleur la plus amère : « Ah ! » dans le malheur on n'a plus de véritables amis ! »

Comment donc résister à de semblables plaintes proférées par un cœur généreux qui ne prétend plus à rien de ceux qu'il avait tant aimés et comblés de bienfaits, et qui s'abandonne à lui-même pour lutter corps à corps contre l'adversité ?

Nous nous décidâmes alors, et nous nous promîmes tous de vivre ou mourir pour lui.

Si tous ceux qui ont ensuite accusé les compagnons d'infortune de Joachim de l'avoir poussé à sa fatale expédition, et qui les ont blâmés de l'avoir accompagné, avaient été présens à de pareilles scènes, certes ils n'auraient pas calomnié des hommes entièrement dévoués, et qui, après avoir épuisé tous moyens de persuasion pour détourner le roi de son projet, se sont décidés à faire le sacrifice de leur vie, dans l'espoir de sauver celle de leur souverain. Le vulgaire juge toujours des effets sans au préalable en étudier les causes ; mais ces hommes qui ont cherché à déverser le reproche et le ridicule sur les compagnons d'infortune de Joachim, et qui n'ont pas rougi d'insulter au malheur de ce prince, pourquoi ne

se sont-ils pas empressés de l'aider de leurs conseils? Peut-être auraient-ils été plus heureux que nous.

Joachim avait fait beaucoup de bien, soit à la tête des armées comme général, soit sur le trône. Il avait élevé des personnes à des fortunes considérables. Les journaux avaient publié son arrivée en Corse, et bientôt elle fut répandue à Paris. Si ces hommes eussent été inspirés par le moindre sentiment de reconnaissance, ils se seraient hâtés de courir à son secours; mais aucun de ces beaux parleurs, de ces profonds politiques, ne bougea, si ce n'est M. Macirone. — Le roi n'avait plus d'honneurs ni d'argent à donner !

Or, ceux qui l'accompagnèrent à Pizzo n'avaient rien reçu de lui; ils étaient arrivés à Naples sans fortune, sans fortune ils en étaient sortis. Ainsi donc leur noble dévoûment devait être à l'abri de toute atteinte. Il méritait au contraire toute autre récompense; j'entends une récompense morale et digne du plus bel acte de leur vie.

Dès que Joachim eut apprit que nous nous étions décidés à le suivre, il tressaillit de joie. Le contentement qu'il en témoignait à chaque instant était extrême. Tous ceux qui l'ont connu savent combien il était caressant et à quel degré il possédait l'art de s'attacher les hommes.

Il était impossible de résister à son entraînement. Il s'efforçait d'éloigner de nous tout pressentiment funeste : « Mes enfans, nous disait-il, bannissez toute crainte. Je » sais que vous n'en concevriez aucune pour vous-» mêmes : quant à moi, je ne pourrais être intimidé par » le danger : au surplus, nous mourrons, s'il le faut, » dignes de notre vie. Mais pourquoi ce discours? Quel » est donc le péril auquel nous soyons vraiment expo-» sés? Je n'en vois aucun. On pourrait nous faire pri-» sonniers; eh bien! dans l'état où je me trouve, dois-» je craindre de m'y exposer? mais ne faudra-t-il pas » plus tard que je me mette entre les mains de mes en-» nemis? Que ce soit du moins avec honneur et après » avoir bravé l'adversité. Non : un destin plus heureux » nous attend; l'instant est propice; saisissons-le, et » bientôt, je n'en doute point, nous jouirons des bien-» faits de la fortune, au sein de l'amitié et de l'affection » générale. »

Un jour, m'ayant pris à part, il se plut à me dire.

« J'ai mûri mon plan; je l'exécuterai seul si l'on re-» fuse de me suivre. Je m'embarquerai et j'irai débar-» quer sur le littoral de Pozzuoli. De là, je me rendrai » au Vomero, chez le duc de Gallo, ou chez le prince de » Belvedère, où je réunirai secrètement toutes les per-» sonnes qui me seront dévouées, et je me reverrai maî-» tre du beau royaume de Naples. »

Un autre jour, j'entrai dans la chambre qu'il occupait, et je le trouvai seul, se promenant en chemise, les bras croisés sur la poitrine ; il me dit avec vivacité : « J'ai » changé le plan de notre débarquement. Nous irons » directement dans le golfe de Naples. Ferdinand est » maintenant à Portici, nous débarquerons à Granatello, » nous nous dirigerons immédiatement vers le palais, » nous surprendrons la garde, et par un escalier secret » que je connais et qui communique dans les apparte- » mens de Ferdinand, nous irons nous emparer de sa » personne. — Dans ce cas, lui répondis-je, votre ma- » jesté se trouverait dans la nécessité de le tuer. — » Non, me dit-il, je n'exigerais de lui qu'un acte d'ab- » dication, et je le ferais immédiatement embarquer » pour la Sicile. »

Il est à propos de faire remarquer ici que ce discours ayant été répété plus tard en présence d'autres personnes, M. Fournier, d'Ajaccio, qui avait été sous-intendant civil à Catanzaro en Calabre, et qui était venu à Vescovato en compagnie de plusieurs personnages du delà des monts pour présenter ses respects au roi, M. Fournier, dis-je, eut l'audace de mettre entre ses mains un volume de l'histoire de Naples, celui même qui parle de la mort de *Conradin*[1]; mais Joachim ayant compris le

[1] Les papes se croyaient les maîtres de la Sicile par le droit qu'ils

conseil tacite qu'on voulait lui donner, en fut tellement indigné qu'il lui tourna le dos avec mépris. Tel était

s'étaient arrogé d'en conférer l'investiture. Depuis Innocent III, plus particulièrement, ils perpétuaient la guerre avec les princes de la maison de Souabe, qui possédaient ce royaume, lorsque Urbain IV crut y mettre fin en ordonnant à Mainfroi de descendre du trône, en l'excommuniant, en donnant la couronne à Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Charles vainquit Mainfroi, tué les armes à la main, abandonné lâchement par les barons. Son règne commença ; mais ses exactions, ses rigueurs, exaspérèrent le peuple contre lui, et les barons, tournant leurs regards vers Conradin, fils de Conrad IV, que Marguerite sa mère avait conduit en Allemagne, sollicitèrent ce prince de remonter sur le trône de Sicile, qui lui appartenait par la naissance. Conradin réunit une armée et la dirigea sur Naples par les Abruzzes. Rencontré et vaincu par Charles sur les hauteurs de Tagliacozzo, on se saisit de sa personne ; conduit à Naples, il y fut exécuté.

« Charles, dit Muratori (*Annales de l'Italie*), ayant convoqué un grand parlement, auquel assistèrent des barons, des syndics des villes, et des jurisconsultes, l'affaire du malheureux Conradin fut soumise à son examen. Ricobald, historien ferrarais, dit avoir appris de Joachim de Reggio, qui fut présent au jugement, que Gui de Luzzano, célèbre docteur ès lois, y soutint, ainsi que d'autres jurisconsultes, que « Con» radin ne pouvait avec justice être condamné à mort, attendu qu'il » était fondé en bonnes raisons pour chercher à recouvrer le royaume » de Pouille et de Sicile, conquis par ses ancêtres avec tant de peines et » de travaux sur les Sarrasins et sur les Grecs ; qu'il ne s'était rendu » coupable d'aucun délit qui dût le priver de son droit à cette suc» cession. » On alléguait contre ce prince, que son armée avait saccagé des églises et des monastères ; à quoi l'on répondait, qu'il n'y avait pas de preuves que cela eût été fait par son ordre, et que peut-être les troupes de Charles en avaient fait autant, et même encore pis. Un seul docteur ès lois, qui fut d'un avis contraire, et vraisemblablement plusieurs barons gagnés par Charles, opinèrent à la mort de Conradin.

Joachim. Quelle différence entre lui et ses lâches bourreaux !

Bref, le roi Charles se déclara pour le sentiment barbare de ces gens-là, dans la persuasion où il était qu'il ne pouvait conserver le royaume de Sicile tant que Conradin serait en vie.

» Ainsi, le 29 octobre (1268), on dressa dans une place, ou plutôt sur le rivage de Naples, un échafaud où fut conduit le jeune Conradin, qui, prévenu de son sort, avait fait son testament et s'était confessé. Un peuple innombrable, qui était accouru à ce funeste spectacle, ne pouvait contenir ses gémissemens et ses larmes. La fatale sentence fut lue par le juge Robert de Bari ; et la lecture fut à peine finie, que Robert, fils du comte de Flandre (Robert de Béthune), et gendre du roi, donna un coup d'épée dans la poitrine du juge, en disant qu'il ne lui convenait pas de condamner à mort un si noble et si grand seigneur. Le juge tomba mort en présence du roi, sans que personne osât dire un mot. Conradin laissa sa tête sur l'échafaud ; et avant lui fut décollé Frédéric, duc d'Autriche. Après ces deux exécutions vint celle du comte Gherardo de Donoratico de Pise, qui se fit sous les yeux du comte Galvano son père, à qui l'on fit ensuite sauter la tête..... Comme ils étaient excommuniés, leurs corps furent inhumés en lieu profane. » On lit encore dans Muratori qu'après la bataille de Tagliacozzo, qui eut lieu le 23 août 1268, Conradin, Frédéric, duc d'Autriche, et les comtes Galvano et Gherardo s'enfuirent et, déguisés, se dirigèrent sur *Astura*, où ils nolisèrent un petit bâtiment pour chercher à gagner Rome ou Pise. Mais *Giovanni de' Frangipani*, seigneur d'*Astura*, les fit arrêter d'abord tous les quatre comme suspects, et ensuite, les ayant reconnus, il les livra lâchement à Charles, afin d'en obtenir une récompense.

Les historiens racontent, et entre autres le Napolitain *Pietro Giannone*, que malgré la décision du parlement et avant de faire exécuter Conradin, Charles crut prudent de consulter le souverain pontife, et que Clément VII lui fit cette réponse : *Vita Corradini mors Caroli : mors Corradini vita Caroli.* (*La vie de Conradin est la mort de Charles ; la mort de Conradin est la vie de Charles.*)

Ainsi que je l'ai dit plus haut, les bâtimens que nous attendions de Bastia ayant été confisqués, Joachim se trouvait fort embarrassé du choix d'un moyen de départ. Toutefois, voyant que la Corse était presque en proie à l'anarchie et que les magistrats nommés par l'empereur, quoique exerçant toujours, étaient menacés de destitution aussitôt que le gouvernement des Bourbons aurait été définitivement établi, il crut qu'il ne serait pas difficile d'établir en Corse un gouvernement provisoire qui, sous les apparences d'administrer au nom de Louis XVIII, lui faciliterait les moyens de s'embarquer et d'emmener avec lui une force d'hommes assez considérable pour mieux assurer le succès de son entreprise.

Il se flattait alors, qu'après avoir reconquis le royaume de Naples, le gouvernement provisoire de la Corse aurait déclaré l'île en état d'indépendance et l'aurait incorporée au royaume des Deux-Siciles. Et cette pensée l'occupait tellement que souvent on l'entendait dire : *Je veux désormais que dans ma garde on y compte toujours quatre mille Corses.* On tint pour cela, afin de complaire au roi, deux séances auxquelles assistèrent plusieurs personnages, entre autres le général Gentile; mais on réfléchit que dans le cas d'insuccès de l'expédition, comme tout le faisait présager, on aurait exposé le pays à des maux incalculables. D'ailleurs Joachim reconnut aisément que les Corses ne se seraient pas volontiers

séparés de la France, et ce dessein fut abandonné. Paoli perdit toute sa popularité le jour où il conçut un pareil projet, et à cette époque l'étoile de Napoléon n'avait pas encore brillé à l'horizon pour étonner le monde.

Joachim était d'autant plus confiant dans son avenir que les circonstances se présentaient sous un aspect tout à fait favorable. L'enthousiasme pour son nom s'était accru d'une telle manière, les esprits étaient tellement disposés en sa faveur, qu'on aurait pu faire beaucoup ; mais on ne voulait pas exposer la nation à des malheurs sans nombre, dans le cas où l'entreprise n'aurait pas été couronnée de succès.

D'ailleurs nous étions entièrement dépourvus d'argent, et par ces considérations nous dûmes pour le moment négliger toute pensée sur la Corse.

Le 12 septembre un brick anglais vint mouiller dans le port de Bastia, ainsi que je l'ai dit plus haut (p.29); ce navire avait à son bord deux officiers que lord Benting avait détachés de Gênes et qui étaient chargés, au nom du gouvernement britannique, de se rendre en Corse et de proposer à Joachim de le conduire en Angleterre.

Les deux parlementaires débarquèrent et se rendirent immédiatement à Vescovato : leur proposition fut dédaigneusement repoussée. L'accueil perfide et déloyal qu'on avait fait à l'empereur était déjà à la connaissance de

tout le monde, Joachim l'avait toujours présent à la mémoire, et du reste le royaume de Naples seul était le lieu sur lequel il voulait se diriger.

Sur ces entrefaites, le colonel Verrier s'empressait d'envoyer à diverses reprises aux autorités municipales de Vescovato des lettres par lesquelles il protestait contre les réunions qui avaient lieu dans cette commune depuis que Joachim y séjournait; et malgré tous les moyens dont ces autorités firent usage pour lui prouver que ces réunions n'avaient aucun caractère séditieux, il montrait une défiance extrême, prenait des mesures militaires, publiait des proclamations.

Je crois devoir rapporter plusieurs pièces de la correspondance du maire et du conseil municipal de Vescovato avec le colonel Verrier, quelques lettres et une proclamation de ce dernier.

RÉPONSE A LA LETTRE DU COLONEL.

Vescovato, 26 août 1815.

Monsieur le colonel, j'ai eu l'honneur de recevoir votre dépêche de ce jour, vers les deux heures après midi; je l'ai communiquée à mon hôte, qui m'a répondu qu'il pense que son opinion et sa conduite sont bien loin de faire jeter sur lui le moindre soupçon.

Il ne s'est retiré ici que pour attendre la réponse de son excellence Fouché, ministre de la police générale, auquel il a demandé ses passe-ports, afin de pouvoir se retirer, librement et sans crainte, chez la nation qui lui sera la plus convenable, en cas qu'il fût décidé qu'il ne peut habiter la France.

Pendant le temps qu'il résidera dans mon pays, je vous réponds personnellement qu'il n'arrivera de sa part aucun inconvénient; si cependant des individus, qui prétendraient être plus attachés au gouvernement français que moi, voulaient faire naître des soupçons et se servir de ce prétexte pour troubler la tranquillité privée et publique, je vous prie de croire que c'est en vain qu'ils se flattent d'être meilleurs sujets que moi de sa majesté Louis XVIII, auquel j'ai été toujours dévoué, et prêté serment de fidélité.

Voilà, monsieur le colonel, quels sont les sentimens qu'un vieux militaire d'honneur professe en face d'un gentilhomme duquel il a l'honneur de se dire, etc., etc.

COLONNA CECCALDI.

LE COLONEL VERRIER AU MAIRE DE VESCOVATO.

Bastia, 6 septembre 1815.

Monsieur, j'avais lieu de penser, d'après vos lettres du..... août dernier, que le séjour, dans votre maison,

du général Murat ne troublerait en rien la tranquillité de la Corse; cependant votre hôte a levé un petit corps de troupes de deux cents hommes environ et en augmente le nombre chaque jour.

On assure également qu'il paie cette troupe, qu'il donne des récompenses, accorde des grades et des décorations aux officiers; tout cela est visiblement en contradiction avec ses protestations et les vôtres, et cause des troubles en Corse, en jetant l'épouvante dans quelques provinces.

Je vous prie de me faire connaître, par le retour de l'ordonnance porteur de cette lettre, si tout ceci est vrai et dans quel objet ce rassemblement a lieu dans votre commune, sans que j'en sois informé; je vous avoue que j'avais peine à y croire, parce que je me rappelais toujours vos lettres. Ah! monsieur Ceccaldi, je crains bien que par obligeance vous ne vous soyez compromis d'une manière à vous causer des regrets; croyez-moi, et je vous parle le langage de la franchise, engagez, sollicitez, pressez même le général Murat de quitter votre demeure, et d'aller attendre ses passeports dans un autre pays que la Corse, parce que je n'entrevois rien de satisfaisant dans l'avenir, ni pour lui, ni pour vous, en prolongeant plus longtemps son séjour dans ce pays.

J'ai l'honneur, etc., etc.

Le colonel Verrier.

RÉPONSE DU MAIRE DE VESCOVATO.

Le 6 septembre 1815.

Monsieur le colonel, j'ai reçu votre lettre amicale et confidentielle de ce jour, et après l'avoir attentivement lue, j'ai pris en considération les observations que vous me faites.

Je m'étais bien imaginé qu'on ne cesserait de vous faire des rapports, afin de vous faire croire ce que vous m'écrivez.

Mes dernières lettres des 25 et 26 du mois dernier auraient dû, monsieur le colonel, vous faire entièrement connaître la pureté de mes sentimens, et que je n'aurais jamais démenti, en aucune occasion, mes sermens de fidélité à mon légitime souverain Louis XVIII.

Je ne connais ici, ni n'ai jamais connu dans ma commune, aucun rassemblement de troupes, et le souverain que je loge chez moi est bien loin de mériter les soupçons que l'on jette sur lui. A la vérité il est arrivé en cette commune, et il en arrive et en part tous les jours, plusieurs officiers, ainsi que des sous-officiers et soldats, pour témoigner à leur ancien souverain, qui les avait nourris et décorés, l'hommage de leur reconnaissance.

Il n'est pas à ma connaissance qu'il ait délivré à qui que ce soit des décorations; mais il pourrait se faire qu'il eût délivré, en sa qualité de roi de Naples, titre qu'il n'a pas abdiqué, étant encore moins dans l'intention de le faire, des certificats témoignant qu'il les leur avait accordées dans le temps.

Soyez tranquille, monsieur le colonel, et je vous en réponds; les sentimens de mon hôte sont trop élevés pour qu'ils puissent donner lieu à le compromettre, et bien moins encore ceux qui ont le bonheur de le posséder chez eux. Et en assurance de ce que j'ai l'honneur de vous annoncer, je renouvelle aujourd'hui ma soumission de garant personnel. Quant à son départ, je le crois fixé, mais je croirais mentir si je vous en précisais l'époque.

J'ai l'honneur, etc., etc.

COLONNA CECCALDI.

LE CORPS MUNICIPAL DE VESCOVATO A M. LE COLONEL VERRIER.

Vescovato, le 15 septembre 1815.

Il s'est répandu ici un bruit alarmant. On nous a rapporté que l'on combine des mouvemens, et qu'une marche est ordonnée pour s'emparer de notre village;

nous avons lieu d'être surpris d'un semblable procedé, quoique nous n'y ajoutions aucune foi. Serait-ce, par hasard, à cause de l'acte d'hospitalité que nous avons exercé envers un souverain qui est venu se réfugier parmi nous? Vous n'ignorez pas que cette vertu est la caractéristique de la Corse.

Le respectable voyageur se rappelant avec plaisir les bienfaits qu'il avait faits aux Corses, durant sa prospérité, crut de ne mieux faire, pour fuir les persécutions qu'il éprouvait en France, que de demander un asile provisoire à ses bénéficiers. Cet acte de simple reconnaissance ne saurait être imputé à délit, et nous ne croyons pas avoir pour cela démérité de notre légitime souverain, Louis XVIII, auquel nous jurons fidélité et soumission.

C'est pourquoi, monsieur le colonel, afin de détruire totalement les faux bruits qui courent, ainsi que les imputations que des individus, ennemis de l'ordre et de la tranquillité, voudraient nous faire, nous nous croyons en devoir de vous faire les deux propositions suivantes :

1° Qu'il soit accordé à notre hôte, qui est bien éloigné de nourrir dans son sein les sentimens qu'on lui suppose, mais simplement pour exécuter les ordres du gouvernement, un bateau, capable de contenir sa per-

sonne et sa faible suite, et d'avertir tous les agens du gouvernement de son départ.

2° De l'assurer, par écrit, qu'il pourra vivre tranquillement sous la garantie et la protection du gouvernement, jusqu'à ce qu'il ait été statué définitivement sur son sort par le ministre de sa majesté Louis XVIII, d'accord avec les puissances alliées, à la décision desquelles il promettra, même par écrit, de se conformer.

Quant à ce que l'on peut vous avoir dit, relativement aux attroupemens et recrutemens, nous n'en connaissons point. Plusieurs soldats qui avaient servi sous ses étendards, à Naples, qui se disaient dans la misère, sont venus lui présenter leurs hommages et demander des secours.

La plupart ont été renvoyés, et il n'en reste qu'un petit nombre qui va en diminuant de jour en jour.

C'est pourquoi nous espérons, monsieur le colonel, que vous ferez suspendre la réunion que fait M. Galloni, à l'effet d'envahir notre pays; cette mesure est indispensable pour éviter tout inconvénient et empêcher la guerre civile; et les sieurs Simon Buttafoco, capitaine, et Pierre Limarola, sont députés par nous pour mieux vous informer de vive voix de la vérité de notre exposé.

Dans l'espoir où nous sommes de recevoir une réponse qui nous fera connaître la sagesse et la justice de vos intentions, nous avons l'avantage de vous assurer de notre respect.

Les membres du conseil municipal, etc., etc.
COLONNA CECCALDI, maire.
ANGE ANTOINE BUTTAFOCO, adjoint.

PROCLAMATION DU COLONEL VERRIER.

« Habitans et soldats,

» En prenant le commandement provisoire de la di-
» vision, mon but a été de maintenir la paix et la tran-
» quillité qui régnaient en Corse; les citoyens et leurs
» subsistances furent mis sous la garantie des lois, les
» esprits ne respiraient que le repos et le bonheur.

» Un génie malfaisant semble être venu parmi vous
» pour y allumer la discorde, et nous exposer aux plus
» grands malheurs.

» M. Murat, ne trouvant pas de sûreté en France,
» s'est réfugié en Corse, où les lois de l'hospitalité sont
» sacrées; il a cherché un asile dans la maison de
» M. Colonna Ceccaldi, maire de Vescovato; ce fonc-

» tionnaire public n'a rien épargné pour assurer le gou-
» vernement que son hôte n'avait aucune intention
» hostile ; il s'en est rendu responsable.

» Les officiers. sous-officiers et soldats, qui avaient
» servi sous M. Murat, lorsqu'il était roi de Naples, se
» sont portés de différens points de l'île au Vescovato ;
» on a fait croire que c'était simplement pour voir leur
» ancien roi ; cependant le nombre augmentait de jour
» en jour ; des hommes sont payés, des compagnies
» sont organisées, l'on se permet de recruter ; on entre-
» tient des correspondances coupables avec Bastia, et on
» menace ouvertement de marcher sur cette ville pour
» s'en emparer.

» Monsieur le maire de Vescovato aurait dû dis-
» soudre les attroupemens qui ont eu lieu dans sa
» commune, et la conduite qu'il a tenue en cette occa-
» sion l'a rendu rebelle à la loi et à son souverain.

» Tous ceux qui auront une communication quel-
» conque avec la commune de Vescovato, qui recevront
» la solde de M. Murat, qui seconderont directement ou
» indirectement ses manœuvres, seront arrêtés et punis
» comme traîtres et rebelles.

» Il est enjoint à tous les maires de redoubler de zèle

» et de surveillance pour nous les désigner, et de se » tenir prêts à se montrer à la tête des habitans de leurs » communes, lorsque le cas l'exigera, et sur les points » qui leur seront indiqués.

» Deux autres compagnies d'élite sont organisées, » pour garder les forts au-dessus de Bastia, afin de ga- » rantir la ville de toute surprise.

» Habitans et soldats de l'île de Corse, faites con- » naître en cette circonstance que si votre penchant na- » turel est d'accorder l'asile aux malheureux, vous savez » aussi punir le perturbateur qui, violant les lois de » l'hospitalité, veut troubler votre tranquillité et vous » exposer aux horreurs de la guerre civile.

» Montrez-vous dignes de la bienveillance de Sa Ma- » jesté, et donnez-lui de nouvelles preuves d'amour, de » fidélité et de dévoûment.

» Bastia, le 15 septembre 1815.

» Le colonel VERRIER. »

Ces hostilités constantes ne manquaient pas d'accroître l'audace de nos ennemis et de propager le découragement dans la population [1].

[1] Je dois dire que le chef de bataillon Galloni, chef d'état-major de

Il fallait donc ou repousser la force par la force ou quitter le Vescovato, devenu pour nous un séjour dangereux.

Joachim avait en horreur l'effusion du sang de ses compatriotes ; il préféra donc partir de Vescovato, où Galloni arriva dans l'après-midi du jour de notre départ[1].

Nous nous mîmes donc en marche. Après avoir traversé les cantons de Casinca, Tavagna, Moriani et Campoloro, escortés par plus de six cents hommes armés, entourés de l'affection publique et accueillis de toutes parts par les acclamations du peuple, nous arrivâmes à Cotone, où la population nous accueillit avec une vive joie et où le roi fut reçu par mon frère avec tout l'empressement que commandait à ma famille une circonstance aussi honorable pour nous.

Le village de Cotone, à l'est de la Corse, est situé

la division, se trouvait en Balagne et de son propre chef, sans l'assentiment du colonel Verrier, commandant par intérim, qui l'avait suspendu de ses fonctions par un ordre du jour du 15 septembre, et qu'il réunissait à l'île Rousse une bande de gens sans aveu de la Balagne pour marcher contre le roi Joachim.

[1] Les habitans de Vescovato, le voyant approcher avec sa bande, allèrent à sa rencontre et le mirent en fuite lui et les siens ; ils se sauvèrent dans toutes les directions.

sur une colline très-élevée qui domine la plaine et le débarcadère de Prunete, à la distance d'environ un myriamètre de la mer, en face de l'île d'*Elbe* et de l'île inhabitée de *Monte-Cristo*.

On y jouit d'une vue magnifique. Joachim fut enchanté du coup d'œil qu'offrent au spectateur l'immense plaine qui s'étend depuis Padulella jusqu'à Aleria et une vaste mer continuellement sillonnée par des bâtimens de toutes les nations qui font le cabotage dans la Méditerranée. Il dit que c'était une *vraie position militaire*.

Là, il s'informait avec bonté de plusieurs particularités concernant ma famille, et s'entretenait avec le curé paroissial, mon frère aîné, et sur les devoirs d'un bon pasteur, et sur le caractère du troupeau confié à ses soins, et sur les productions du pays.

Joachim avait une connaissance parfaite de l'Écriture sainte. J'avais alors deux frères ecclésiastiques, André et Frédéric. Ayant remarqué en eux une vaste érudition sur les choses sacrées, souvent il se plaisait à leur adresser des questions, et lorsqu'il en recevait des réponses qui décelaient leur instruction, il paraissait éprouver un sentiment de contentement ineffable. Avant son départ il les nomma tous les deux chevaliers de l'ordre des Deux-

Siciles, et en les quittant il leur dit : « Aussitôt que vous apprendrez notre arrivée à Naples, venez me rejoindre. »

Cruelle puissance des vicissitudes humaines ! De tant de glorieux souvenirs, de tant de belles espérances, hélas! il ne nous reste plus qu'une source intarissable de larmes !!

Après une halte de quelques jours, nous partîmes de Cotone et nous allâmes déjeuner chez M. Emanuelli à Perelli d'Alesani. M. le capitaine Riolacci, de ce même village, qui avait servi longtemps à Naples, ayant appris que Joachim arrivait dans son pays, vint à la rencontre du roi, escorté d'un grand nombre des siens, tous montés.

En continuant notre voyage, partant de Perelli, nous avons traversé la montagne de Bozio par Campodondico et la rivière de Tavignano au-dessous du village d'Erbajolo; montant ensuite par le village de Poggio, nous arrivâmes le soir à Saint-Pietro de Venaco, où nous avons passé la nuit dans une auberge.

Le 20 nous déjeunâmes à Vivario, chez le curé Pantalacci, un des ecclésiastiques les plus respectables de la Corse, et le soir nous arrivâmes à Bogognano, chez M. Bonelli, colonel de gendarmerie au service de Naples, qui n'était pas encore rentré en Corse; mais son frère, le commandant, fit grandement les honneurs de la maison.

Partout le roi avait eu à sa porte une garde d'honneur prise dans les compagnies qu'il avait à sa solde.

Le commandant Bonelli voulut se distinguer en congédiant la garde qu'on avait mise à la porte : *Dans ma maison*, dit-il, *le roi n'a pas besoin d'être gardé.*

Pendant notre voyage, un concours innombrable de personnes de tout âge se pressait autour de nous. Parmi ces personnes se trouvait M. l'abbé Moracciuole. Ce digne ecclésiastique, curé de son village, riche propriétaire et grand amateur de chevaux, que nous rencontrâmes au pont de Vecchio, entre Saint-Pietro de Venaco et Vivario, escorté d'un grand nombre des siens, tous à cheval, eut l'honneur de présenter ses hommages au roi et lui offrit un superbe cheval de poil bai. Joachim l'accepta, mais ce ne fut qu'en partant de Vivario, après le déjeuner, qu'il le monta, et passant par la plaine de la forêt de Vizzavona, il le lâcha à toute bride. Ce fut le dernier divertissement de ce genre que se donna le plus grand capitaine de cavalerie du siècle.

Le lendemain de notre arrivée à Bocognano, le roi envoya le général Franceschetti à Ajaccio pour y noliser des bâtimens pour l'embarquement de ses troupes, et à cet effet, étant entièrement dépourvu d'argent, il lui remit quelques diamans qu'il avait sur lui, non pas pour les vendre, mais seulement pour les mettre en gage.

Dans l'attente, il préféra rester à Bocognano, d'où il ne voulait se rendre à Ajaccio qu'au moment même où tout aurait été disposé pour l'expédition, car le mécontentement qu'il éprouvait de voir que ses parens, qui habitaient cette ville, ne lui avaient donné aucun signe d'attachement dans cette circonstance où il avait besoin d'être entouré de personnes qui lui fussent entièrement dévouées, lui faisait désirer de pouvoir n'y faire aucun séjour. Il ne voulait donc que traverser la ville et s'embarquer de suite.

Un ami venant de la ville de Corte nous apporta quelques numéros du *Moniteur universel*, journal que Joachim avait plusieurs fois manifesté le désir de lire pour s'instruire sur ce qui se passait en France.

Dans un des numéros de ce journal était insérée la lettre écrite par Ferdinand au feld-maréchal baron Bianchi, commandant les troupes autrichiennes dans la dernière guerre, lettre par laquelle il lui annonçait que, voulant lui montrer sa gratitude pour les services qu'il lui avait rendus, il lui conférait le titre de duc de *Casalanza*, auquel il attachait une dotation annuelle de 9,000 ducats.

Dans cette lettre Ferdinand faisait également connaître au feld-maréchal que *Casa-Lanza* était le lieu où *les bandes ennemies* avaient signé la capitulation.

Dès que Joachim eut lu cette lettre il fut frappé d'indignation. « *Comment*, s'écria-t-il en trépignant de colère, *comment donc ! l'armée nationale, l'élite du royaume.., des bandes ennemies ! Est-il possible qu'un roi puisse donner à ses propres sujets une qualification aussi flétrissante !... à cette armée si belle créée par mes soins !! Quelle honte ! quelle infamie !* » Puis il rentra dans sa chambre et en ferma brusquement la porte. Il n'y avait dans le salon que les dames Bonelli, Natali et moi, qui étions les seuls logés dans la maison.

Un instant après il entr'ouvrit la porte, m'appela et me fit écrire sous sa dictée un long mémoire de douze pages par lequel il mettait sous les yeux des Napolitains la nullité et l'égoïsme despotique des princes de la famille de Bourbon ; les appelait à considérer les nombreux avantages qu'ils avaient recueillis pendant le peu d'années qu'il les avait gouvernés ; rappelait à leur souvenir l'acte cruel et barbare que Ferdinand avait commis contre l'infortunée marquise *San-Felice*[1] ; faisait un appel à l'ar-

[1] La marquise *San-Felice* fut une des victimes de la tyrannie de Ferdinand. En 1799, époque à laquelle la république fut proclamée à Naples, elle fut impliquée, bien innocemment, dans une conspiration républicaine qui entraîna sa condamnation à la peine de mort. Pour éviter le supplice, la marquise se dit enceinte. Ferdinand, qui se trouvait à Palerme, écrivit aux membres de la *Giunta* (tribunal institué pour faire main basse sur tous les partisans de la république) de faire visiter la marquise par des médecins, afin de s'assurer si vraiment elle

mée et invitait le peuple à se soulever en masse pour secouer, sans plus attendre, le joug indigne sous lequel il gémissait.

Ce mémoire était précédé de la copie de la lettre de Ferdinand au feld-maréchal Bianchi, et portait ce titre :

Réponse à la susdite lettre, ou cri de vengeance de tout vrai Napolitain.

Je regrette de n'avoir pu trouver à mon retour en

était enceinte. On répondit affirmativement. Aussitôt le despote ordonna d'envoyer la marquise à Palerme, en Sicile, pour y subir une contre-visite, et là aussi le conseil des médecins constata son état de grossesse. Alors la marquise fut mise en prison, où elle resta jusqu'au jour de ses couches, et aussitôt qu'elle fut délivrée d'un enfant du sexe masculin, cette jeune, jolie et noble femme, quoique souffrante, fut embarquée et dirigée sur Naples, où elle fut décapitée par le bourreau sur la place infâme du marché. Ce meurtre remplit la ville d'horreur; il est toujours présent à la mémoire des Napolitains, et c'est pourquoi Joachim en parlait dans sa proclamation.

Tous les recours en grâce furent inutiles. Au même moment la bru de Ferdinand accoucha d'un prince auquel il fut donné le nom de son aïeul. Il était d'usage à la cour qu'après les couches d'une princesse, le roi allât lui faire visite, et, à sa demande, lui accordât trois grâces. Cette fois l'accouchée, pour être plus sûre d'obtenir, demanda une seule faveur, celle de la vie de la marquise; mais elle ne put l'obtenir, car à ces mots Ferdinand regarda sa bru de travers, jeta sur le lit l'enfant qu'il tenait dans ses bras, tourna brusquement le dos et sortit de la chambre sans vouloir y retourner de plusieurs jours. (Voir *Carlo Botta, Storia d'Italia*, et le général *Colletta, Storia del regno di Napoli.*)

Corse aucun exemplaire de ce précieux document pour le consigner dans ces mémoires. Il fut traduit par moi en langue italienne, imprimé à Ajaccio, et jeté à la mer devant Amantea, ainsi que l'on verra par la suite.

Trois jours s'étaient écoulés depuis notre arrivée à Bocognano, lorsqu'un messager du général Franceschetti vint apporter une lettre écrite en langue italienne que le roi fit lire à Natali et à moi, et par laquelle ce général priait instamment sa majesté de se rendre à Ajaccio, où l'enthousiasme du peuple était tel que chacun désirait voir de près sa royale personne et lui faisait observer que sa présence dans cette ville était nécessaire pour surmonter les obstacles que les fonctionnaires publics opposaient aux préparatifs de l'expédition.

Joachim se détermina à suivre l'avis du général, et le jour même nous nous dirigeâmes sur Ajaccio.

Avant d'entrer dans cette ville on aperçoit sur la droite de la grand'route le hameau d'*Alata;* c'est la patrie de *Pozzo di Borgo*. Je le fis remarquer à Joachim, qui, après l'avoir fixé un instant, me tint le langage suivant:

« Pozzo di Borgo est un homme qui nous a fait beau-» coup de mal. A Paris, l'hiver passé, il fréquentait les

» maisons de plusieurs de mes amis. Je lui ai fait faire les » propositions les plus avantageuses pour l'attirer auprès » de moi, mais elles sont demeurées infructueuses. »

Lorsque nous fûmes arrivés sur le golfe, le roi se tournant à gauche nous montra du doigt sur une petite éminence *la redoute des Anglais* : « J'ai une grande mémoire locale, dit-il ; à notre retour d'Égypte, nous avons visité cette redoute avec Berthier, Lannes, Andréossi, Marmont, etc. »

Dès que nous entrâmes à Ajaccio, une très-grande partie de la population vint se presser autour de nous : des cris de joie s'élevaient de toutes parts : chacun admirait le beau-frère de Napoléon. Ce fut une journée de fête. Ainsi donc, depuis Vescovato jusqu'au pays natal de l'empereur, le passage du roi avait été une véritable marche triomphale : tous les villages étaient abandonnés; les populations entières s'étaient échelonnées sur la route pour voir et contempler de près le roi, et les cris de *viva Gioacchino !* étaient incessans.

Aussi voyait-on l'infortuné monarque verser des larmes de tendresse et l'entendait-on souvent dire : « Je dois à » la population de la Corse un témoignage authentique » des marques d'affection dont elle m'a comblé ; je le » lui donnerai par la voie de la presse, en attendant que

» l'avenir m'offre d'autres moyens. » Pressé qu'il était par les circonstances, il ne put alors accomplir ce vœu si cher à son cœur. Toutefois il n'en perdit jamais le souvenir : il répétait sans cesse qu'il s'acquitterait de ce devoir aussitôt son arrivée à Naples.

Après s'être reposé pendant quelques heures dans cette ville, il rédigea une proclamation qu'il adressait au peuple napolitain, et que je traduisis en langue italienne et fis imprimer à Ajaccio. Cette proclamation fut fidèlement reproduite par les journaux après la catastrophe de Pizzo. Joachim me dit : J'ai terminé ma proclamation par ce vers de Racine dans Bajazet :

Et que tout rentre enfin dans l'ordre accoutumé.

En effet, il avait rendu la même pensée dans ce document.

Il rédigea également un décret en trente-six articles dont dix-neuf se rattachaient à la réorganisation du royaume ; seize autres avaient pour objet la distribution des principaux emplois[1], et le dernier déclarait nationale

[1] On y remarquait le général *Carrascosa*, nommé ministre de la guerre ; le général *Colletta*, ministre de la police ; *Fortunato*, préfet de police : car Fortunato, disait Joachim, sollicitait toujours la préfecture de police ; le duc de *Carignano* au ministère de l'intérieur, etc. Le commandement de place de la capitale était confié au général

la couleur amarante et invitait les dames napolitaines à se parer de cette couleur.

Le matin du 27 septembre, le général *Ottavi* et moi nous fûmes priés de passer dans la chambre à coucher du roi. Là, et de son lit, après avoir dit au général qu'il voulait lui donner connaissance de quelques écrits qui devaient le précéder à Naples, il m'ordonna de faire lecture du mémoire rédigé à Bocognano, de la proclamation, ainsi que du décret. Dès que j'eus fait lecture de ces trois documens, le roi demanda au général *Ottavi* ce qu'il en pensait, et le général lui répondit en ces termes :

« Sire, votre majesté a ordonné le tout à merveille ; » cependant j'oserai prendre la respectueuse liberté de » lui faire observer qu'il ne me paraît pas prudent d'y » mentionner nos amis, ainsi que vous le faites dans le » décret ; car si cela arrivait à la connaissance de Ferdi- » nand, celui-ci sévirait contre eux et les mettrait hors » d'état de pouvoir nous servir. »

Joachim goûta cette sage observation et il m'ordonna immédiatement de rayer sur le décret tout ce qui ne se

Filangieri; le général *D'Ambrosio* devait prendre le commandement de la division de Salerne ; *De Gennaro* celui des Abruzzes; *Pepe* devait commander la Pouille, et *Ottavi* les Calabres.

rattachait pas à la réorganisation du royaume. (Ce même décret me fut demandé par le roi aussitôt notre arrivée devant le Pizzo, au moment de notre débarquement. Le décret n'avait pas été imprimé à Ajaccio.)

Vers le soir de cette même journée, *Joachim* reçut une lettre d'un certain M. *Macirone*, qui avait été officier d'ordonnance à son service, et depuis était passé officier supérieur au service anglais, par laquelle il le priait, *au nom de ce qu'il avait de plus cher*, de ne pas partir d'Ajaccio avant que lui-même ne s'y fût rendu, ayant, disait-il, des choses de la plus haute importance à lui communiquer. Cette lettre était datée de Calvi, où il était débarqué le 25 septembre et où on lui dit que le roi se trouvait à Ajaccio. Il aurait voulu se rendre immédiatement dans cette ville, mais il pensa qu'il n'était pas prudent de traverser les montagnes dans l'état d'agitation où se trouvait le pays, et alors il préféra se transporter à Bastia, afin de conférer avec les autorités principales et en obtenir une escorte pour voyager en toute sécurité. En même temps que Macirone arrivait à Bastia, Ignace Carabelli et son frère Simon débarquaient dans cette ville, venant de Livourne. Ignace Carabelli, informé de l'arrivée de Macirone à Bastia et des motifs qui l'emmenaient en Corse, alla lui faire visite. Il lui exhiba son passe-port signé par *Medici*, ministre de la police générale à Naples, et lui dit clairement qu'il était venu pour

tâcher de détourner le roi Joachim de partir pour Naples.

Dans cette entrevue, Carabelli et Macirone ayant à peu près le même but, convinrent de voyager ensemble pour se rendre à Ajaccio, l'un enchanté d'avoir rencontré l'autre : Macirone pour voyager en sûreté, et Carabelli croyant que Macirone l'aurait aidé à assurer le succès de sa mission.

Le roi voulut d'abord considérer la lettre qu'il venait de recevoir comme non avenue, puis, ramené par des réflexions, il se décida à attendre l'arrivée de Macirone.

Le général Franceschetti avait reçu, de son côté, une lettre du chef d'escadron Cristiani, arrivé de Naples la veille. Cristiani le prévenait qu'Ignace Carabelli, qui se dirigeait sur Ajaccio, était véhémentement soupçonné d'appartenir à la police napolitaine. Le général communiqua cette lettre au roi, qui répondit, en ma présence : *Laissez venir Carabelli, il est des nôtres : je ne puis le croire un espion.*

Carabelli et Macirone entrèrent à Ajaccio le même jour, 28 septembre. Carabelli se présenta le premier. Je le rencontrai sur l'escalier : Peut-on voir le roi ? me dit-il.

— Pourquoi pas ? répondis-je, me rappelant que le roi n'avait pas montré de répugnance à le recevoir. Je l'annonçai au roi, et il entra.

Le général Franceschetti et moi, nous étions seuls présens à cette entrevue. Voici mot à mot le dialogue qui s'établit :

— Eh bien, Carabelli, quoi vous amène ici?

— Sire, je n'avais pas vu ma famille depuis longtemps, et je suis venu pour l'embrasser. Mais ayant appris que Votre Majesté se trouvait à Ajaccio, j'ai cru de mon devoir de solliciter l'honneur de lui offrir l'hommage de mon respect.

— Vous venez de Naples?

— Oui, sire.

— Quelles nouvelles apportez-vous?

— Aucune, sire. Tout est tranquille. Il y a toujours une armée autrichienne.

— Savez-vous que je suis décidé à rentrer dans le royaume?

— Je l'ai entendu dire, sire : mais Votre Majesté aurait tort; elle serait perdue.

— Ne suis-je plus aimé des Napolitains? Je sais qu'ils me préfèrent à Ferdinand.

— Oui, sire, vous étiez aimé quand vous étiez à Naples; aujourd'hui les Napolitains disent qu'ils aiment Ferdinand : vous les connaissez!

— Mais tous les évêques m'ont prêté serment de fidélité à genoux.

— Eh bien, sire (avec énergie), il en ont fait autant à Ferdinand.

— Enfin (avec impatience), voulez-vous me suivre, Carabelli? je vous fais intendant de Salerne.

— Non, sire; je vous remercie; je ne veux pas aller me faire tuer à Naples.

Après quelques paroles insignifiantes échangées, Carabelli salua le roi et sortit.

Le roi passa ensuite dans le salon. Il y était depuis quelques minutes, quand Macirone arriva. Nous étions trois ou quatre auprès du roi. Macirone entra, et sans mot dire, s'inclina profondément deux fois devant Sa Majesté. Le roi, silencieux aussi, lui montra de la main droite la porte de son cabinet; ils y entrèrent à l'instant et y restèrent enfermés seuls pendant environ deux

heures. Cette conférence terminée, nous nous mîmes à table. M. Macirone eut l'honneur d'être admis au dîner.

Pendant le dîner, on parla de Fouché et autres personnages marquant de l'époque. Le roi témoigna ensuite le désir de connaître les détails de la bataille de Waterloo. M. *Macirone* les raconta. L'officier britannique, comme on peut le penser, ne manqua pas dans cette circonstance de couvrir d'éloges les maîtres du champ de bataille. — Il vanta beaucoup leur sang-froid et la bravoure avec laquelle ils avaient combattu, et affirma que la cavalerie française n'avait pu enfoncer aucun carré de l'infanterie anglaise. Joachim l'interrompit, et lui dit avec sa vivacité habituelle : *Je les aurais bien enfoncés, moi.* — Non, reprit *Macirone*, Votre Majesté aurait pu enfoncer les carrés autrichiens et prussiens; mais les carrés anglais sont tout autre chose. *Je les aurais enfoncés*, je vous le répète ; *ce n'est pas une rodomontade: l'Europe me connaît : je n'ai jamais été repoussé par un carré ennemi !*

M. *Macirone* avait remis à *Joachim* une lettre de M. de *Metternich*, par laquelle ce prince l'invitait, au nom des puissances alliées, à se rendre en Allemagne, où l'empereur d'Autriche lui offrait un asile avec la condition d'y vivre en particulier *de marque*. A cet effet on

lui avait envoyé un passe-port sous le nom de *comte de Lipona*, nom que la reine avait déjà pris. Ce passe-port était signé par le prince de Metternich, par le prince de Schwartzenberg et par sir Ch. Stuart.

Après le dîner, le roi entra dans son cabinet, et fit sa réponse à la lettre du prince de *Metternich*. Cette réponse fut évasive [1]; néanmoins il déclara formellement à l'officier anglais qu'il était dans l'intention de se rendre à Naples, et qu'il partirait dans la nuit.

Voici les conditions auxquelles le passe-port était envoyé à Joachim et les deux lettres que ce prince écrivit à M. Macirone.

« M. Macirone est autorisé par les présentes à préve-
» nir le roi Joachim que sa majesté l'empereur d'Autriche
» lui accordera un asile dans ses états, sous les condi-
» tions suivantes :

» 1° Le roi prendra un nom de particulier; la reine

[1] Joachim, félicité par nous tous de ce que, ayant des passe-ports pour aller rejoindre sa famille, il était maintenant à l'abri des persécutions, il nous répondit : « *Oui, j'irai en Autriche pour être un beau jour empoisonné au sein de ma famille!* J'irais plutôt à Constantinople : mais là aussi on me ferait étrangler.... Messieurs, il n'y a que dans mon royaume où je puisse être en sûreté; il n'y a que Naples, il faut aller à Naples; d'ailleurs j'ai tous mes amis en Italie et je ne veux pas m'en éloigner.

» ayant pris celui de comtesse de Lipona, on le propose » également au roi.

» 2° Il sera libre au roi de choisir une ville de la Bo- » hême, ou de la Haute-Autriche, pour y fixer son sé- » jour. S'il voulait se fixer à la campagne, sela ne souf- » frirait pas de difficultés dans ces mêmes provinces.

3° Le roi engagera sa parole vis-à-vis de sa majesté » impériale et royale, qu'il ne quittera pas les états au- » trichiens sans le consentement exprès de sadite ma- » jesté, et qu'il vivra dans l'attitude d'un particulier de » marque, soumis aux lois en vigueur dans les états au- » trichiens.

» En foi de quoi, etc., etc., etc.

» Donné à Paris, le 1er septembre 1815.

» *Signé* le prince DE METTERNICH. »

« Monsieur Macirone, j'ai pris connaissance du mes- » sage dont vous étiez porteur; j'accepte le passe-port » que vous êtes chargé de me remettre, et je compte » m'en servir pour me rendre à la destination qui m'y est » fixée. Quant aux conditions que sa majesté impériale » et royale impose à l'offre d'un asile en Autriche, je

» me réserve de traiter cet important article dès que je » serai réuni à ma famille.

» Je n'accepte point l'offre que me fait le capitaine » Bastard de disposer de la frégate de sa majesté britan- » nique pour me rendre à Trieste, attendu que M. Bas- » tard m'a fait une soumission trop peu mesurée ces jours » derniers.

» Persécuté, menacé en Corse, parce qu'on m'y a » supposé des vues sur cette île, j'avais déjà préparé des » moyens pour en partir ; je pars en effet cette nuit, » conduisant avec plaisir mes deux valets de chambre, » Charles et Armand, que vous m'avez amenés de Pa- » ris.

» *Signé* J. NAPOLÉON. »

« Ajaccio, vers minuit, le 28 septembre 1815.

» M. Macirone, envoyé par les puissances alliées au- » près du roi Joachim ; ma première lettre écrite quel- » ques heures avant, en date de ce matin, a été dictée » par les circonstances ; mais je dois à moi-même, à la » vérité, et à votre noble loyauté et bonne foi, de vous » manifester mes véritables intentions. Voici les mo- » tifs de cette seconde lettre : j'apprécie la liberté au- » dessus de tout autre bien. La captivité n'a pour moi » d'autres synonymes que la mort. Quel traitement

» puis-je attendre de ces puissances qui m'ont laissé » pendant deux mois sous les poignards des assassins du » midi? J'ai sauvé la vie au marquis de Rivière; il était » condamné à périr sur l'échafaud; j'obtins sa grâce, et » il a excité contre moi les furies marseillaises et mis ma » tête à prix.

» Errant dans les bois, caché dans les montagnes, je » ne dois la vie qu'à la généreuse compassion que mes » malheurs ont excitée dans l'âme de trois officiers fran- » çais; ils m'ont transporté en Corse au plus grand pé- » ril de leurs jours. Des hommes méprisables prétendent » que j'ai emporté de Naples de grands trésors : ces » hommes ignorent que, lorsque ce royaume me fut » donné en échange du grand duché de Berg, que je » possédais d'après un traité solennel, j'y apportai » des richesses immenses que j'ai employées pour mon » royaume de Naples. Le souverain qui l'a occupé après » moi a-t-il reconnu ce pays? et moi je n'ai plus le strict » nécessaire, ni pour moi ni pour ma famille!... Je » n'accepterai pas, monsieur Macirone, les conditions » que vous êtes chargé de m'offrir. Je n'y vois qu'une » abdication pure et simple, sous la seule condition » qu'on me permettra de vivre dans un esclavage éternel, » et sous l'action arbitraire d'un gouvernement despo- » tique. Où est ici la modération et la justice? Où sont » les égards dus à un monarque malheureux, reconnu

» formellement par toute l'Europe, et qui, dans un mo-
» ment difficile, a décidé de la campagne de 1814 en
» faveur de ces mêmes puissances qui l'accablent aujour-
» d'hui du poids excessif de leurs persécutions?

» C'est une vérité reconnue en Europe que je ne me
» suis décidé à repousser les Autrichiens jusqu'au Pô,
» que parce qu'à force d'intrigue on était parvenu à me
» persuader qu'ils s'apprêtaient à m'attaquer sans l'in-
» tervention de l'Angleterre. Je crus nécessaire alors
» d'avancer mes lignes de défense et d'engager dans ma
» cause les peuples d'Italie. Personne, mieux que vous
» et lord Bentinck, ne doit être persuadé que le fatal
» mouvement de retraite du Pô eut pour motif cette dé-
» claration de ce général qui se trouvait dans l'obligation
» de secourir les Autrichiens s'ils l'avaient demandé.

» Vous connaissez les causes qui ont occasionné la dé-
» sertion dans ma belle armée. Les faux bruits habile-
» ment répandus de ma mort, ceux du débarquement des
» Anglais à Naples, la conduite du général Pignatelli:
» la trahison de quelques officiers qui réussirent avec un
» art perfide à augmenter le désordre et le décourage-
» ment en donnant un funeste exemple, en furent la
» cause.

» Il n'existe plus dans ce moment un seul individu de

» cette armée qui n'ait reconnu son erreur. Je pars pour » aller les rejoindre, car ils brûlent du désir de me voir » à leur tête. Ils m'ont tous conservé leur affection ainsi » que toutes les autres classes de mes sujets bien-aimés. » Je n'ai point abdiqué ; j'ai le droit de reconquérir ma » couronne, si Dieu m'en donne la force et les moyens. » Mon existence sur le trône de Naples ne pourrait plus » être un motif de crainte, car on ne pourrait plus me » soupçonner de correspondre secrètement avec Napoléon, » qui est à Sainte-Hélène. L'Angleterre et l'Autriche » pourront, au contraire, retirer de moi quelques avan- » tages qu'elles espèrent en vain du souverain qu'ils ont » mis à ma place sur le trône de Naples.

» Je me livre à ces particularités, M. Macirone, parce » que c'est à vous que j'écris. Votre conduite à mon » égard, votre réputation et votre nom vous ont donné » des droits à ma franchise et à mon estime.

» Lorsqu'on vous remettra cette lettre, j'aurai déjà » fait bon chemin vers ma destination. Ou je réussirai, » ou je terminerai mes malheurs avec ma vie. J'ai bravé » mille et mille fois la mort en combattant pour ma pa- » trie ; ne me serait-il pas permis de la braver une fois » pour moi-même ? Je frémis seulement pour le sort de » ma famille.

» *Signé* JOACHIM NAPOLÉON. »

En effet, ce jour même, à minuit, nous embarquâmes sur cinq bâtimens. Nous étions au nombre de deux cent quatre-vingt-dix-huit hommes, tant militaires que marins [1].

[1] La flottille, composée de cinq bâtimens légers et une felouque, portait deux cent quatre-vingt-dix-huit hommes, tant militaires que marins. Je les ai comptés à la revue qu'en passa le roi à l'île inhabitée de Tavolara, le 30 septembre.

En voici le détail :

Le bâtiment monté par le roi, commandé par le baron Barbara, capitaine de frégate au service de Naples, débarqua à Pizzo, comme chacun sait.....	29 individus.
Chacun des quatre autres bâtimens avait à bord cinquante soldats, ci.....	200
Officiers.....	22
Les cinq bâtimens avaient chacun cinq hommes d'équipage, ci.....	25
La felouque commandée par le patron Cecconi avait vingt-deux hommes d'équipage ; nous comptions nous servir de cette felouque en cas de malheur, pour donner le change à l'ennemi, ci.....	22
	298

Le baron Barbara commandait en chef la flottille.

Voici les noms des vingt-neuf personnes qui débarquèrent avec le roi :

Franceschetti, général.		Moltedo,	lieutenant.
Natali, maréchal de camp.		Pellegrini,	*id.*
Galvani, commissaire des guerres.		Franceschi,	sergent.
Lanfranchi, capitaine.		Perelli,	*id.*
Biciani.	*id.*	Tortazoli,	*id.*
Pernice,	*id.*, tué.	Spadano,	*id.*
Pascalini, lieutenant.		Santoni,	*id.*

Avant notre embarquement, le roi m'avait ordonné de rédiger autant de décrets qu'il y avait d'officiers à sa suite. Par ces décrets, il accordait à chacun d'eux un grade supérieur à celui qu'ils possédaient et le brevet de chevalier de l'ordre des Deux-Siciles à tous ceux qui n'avaient pas de décoration. A cette occasion le colonel Natali fut nommé maréchal de camp.

Notre départ ayant été favorisé pas un bon vent, le jour après nous étions sur la côte de l'île inhabitée de *Sinara*, à l'ouest de la Sardaigne. En passant par le détroit qui sépare ces deux îles, un vent impétueux de sud-ouest nous força de rétrograder, et nous allâmes mouiller dans une anse de la *Sinara*. Il nous tardait de doubler le cap de la Sardaigne, afin d'échapper le plus promptement possible à la vigilance des croisières anglaises et napolitaines que le hasard aurait pu nous faire rencontrer dans ces parages, ainsi disait le roi.

Casabianca, sergent.
Giovannini, *id.*, tué.
Giulio, *id.*
Cattaneo, soldat.
Battistini, *id.*
Angeli, *id.*
Perelli, *id.*
Bastiano, *id.*
Varesi, *id.*
Santoni, *id.*
Lavazari, soldat.
Tedeschi, *id.*
Armand, valet de chambre du roi.
Poggi, *id.*
Ferrari, son cuisinier.
Charles, premier valet de chambre, resta à bord, avec ordre de nous suivre avec les équipages à Monteleone.

Dans l'attente du retour du beau temps, nous débarquâmes dans l'île, et le capitaine *Barbara*, par ordre du roi, monta sur le sommet de la colline pour observer s'il y avait des bâtimens en vue.

Il aperçut en effet un gros navire portant pavillon espagnol qui cherchait aussi à s'approcher de l'île pour se mettre à l'abri de l'impétuosité des vents.

Barbara vint en rendre compte au roi, et alors nous conçûmes le projet de nous en emparer, afin d'être réunis tous sur le même navire, ce qu'il nous fut impossible de faire à Ajaccio, où nous ne pûmes nous procurer que des petits bâtimens, et de n'avoir ainsi plus à craindre d'être dispersés par le souffle du vent le plus léger. (Présage sinistre, mais malheureusement avéré !)

Cette fois aussi notre espoir fut trompé ; car le navire espagnol voyant tant de petits bâtimens réunis dans l'anse et le chasse-marée, que nous avions envoyé comme pour parlementer, qui cherchait à l'accoster, conçut des craintes, et il vira de bord, fit force voiles et se dirigea sur l'île de la Madelaine.

Vers les quatre heures du soir, le vent étant devenu favorable, nous mîmes sous voile, et il fut convenu qu'on se rallierait à l'île inhabitée de *Tavolara*, qui se trouve

située à l'est de la Sardaigne ; un instant après, le ciel se couvrit de nuages, la mer s'agita, et ces sinistres préludes furent tout à coup convertis en une tempête des plus horribles qui nous menaça d'un imminent naufrage. Déjà nous désespérions de notre salut : le capitaine *Barbara* était lui-même agité par les mêmes craintes : il ne nous le cachait pas; mais le ciel nous réserva à de plus cruelles épreuves en nous jetant dans une petite baie de l'île de Sardaigne appelée le *Pozzo dell' oglio*, située à l'ouest vis-à-vis l'île de la Madelaine, où nous jetâmes l'ancre, et y passâmes la nuit.

Le lendemain au point du jour nous prîmes de nouveau la mer, et nous continuâmes notre route. En passant par le détroit qui sépare la Sardaigne de l'île de la Madelaine, les hommes qui gardaient une tour de cette dernière île, nous ayant aperçus, nous rappelèrent à l'obéissance; mais comme nous n'obéîmes pas on tira sur nous plusieurs coups de canon dont les boulets allaient tous frapper sur les rochers de l'île de Sardaigne que nous côtoyions. Le roi, debout, enveloppé dans un carrik à plusieurs pèlerines, remarquait les boulets frappant sur les rochers, et en riait.

A deux heures, nous abordâmes l'île de Tavolara ; tout le monde débarqua, et le roi après avoir passé en revue ses hommes, fit distribuer quarante uniformes à

ceux d'entre eux qui en avaient le plus besoin : ces uniformes avaient été achetés à Ajaccio.

Le 1er octobre, à une heure du matin, nous fîmes voile pour la Calabre, et le 5 nous fûmes étonnés de la fausse direction que nous avions prise, car nous aperçûmes devant nous les côtes de Naples et le mont Vésuve. Barbara s'était trompé. Joachim en fut fortement contrarié ; il lui ordonna de virer de bord immédiatement, et de mettre le cap sur la Calabre, car il voulait éviter Naples et les environs, où les forces autrichiennes étaient nombreuses.

Joachim, ainsi que je l'ai dit plus haut, avait, il est vrai, précédemment arrêté que notre débarquement s'effectuerait à Granatello ou dans les environs de Pozzuoli, ou bien encore à Cedraro, où, disait-il, régnait le meilleur esprit public de tout le royaume ; mais ensuite il avait changé son plan et ordonné de naviguer sur la Calabre. Le 6, vers les cinq heures et demi, nous étions en vue de *Paola*, ville de la Calabre citérieure située sur une éminence à une distance de la mer d'environ une lieue, et un instant après nous eussions mouillé dans une petite baie du village de *Santo Lucido*, situé sur la mer au fond du golfe de ce nom ; mais au moment même, nous fûmes surpris par un grain de vent qui nous éloigna de la côte, nous dispersa, et nous fit, pendant la nuit,

parcourir une distance d'environ trente lieues; cependant comme le vent avait été très-variable, le lendemain notre bâtiment, ainsi que le chasse-marée, se trouvèrent au point d'arrivée de la veille, et même plus rapprochés de la côte.

Pendant notre traversée de *Tavolara* aux côtes de la Calabre nous avions arrêté et fait connaître à chacun que lorsque le bâtiment sur lequel était le roi aurait élevé un fanal au bout de son mât, tous les autres l'auraient accosté, et lorsque au lieu d'un, il en aurait élevé deux, les capitaines des autres navires se seraient immédiatement rendus à son bord pour y recevoir des ordres; ces signaux nous paraissant de nature à nous faire encourir quelque danger, parce qu'ils pouvaient éveiller l'attention des vigies de terre, au moment où nous fûmes repoussés de la plage de Paola, nous demeurâmes d'accord que pendant la nuit et à l'avenir on aurait ordonné le ralliement en battant le briquet sur le pont, et que chacun aurait employé le même moyen pour donner son aperçu. Ce moyen ne pouvait éveiller aucun soupçon, et suffisait pour nous faire comprendre par nos conserves (car nous nous tenions toujours à une très-petite distance les uns des autres); mais pendant cette nuit orageuse, ce signal n'obtint aucun résultat; vainement nous l'employâmes à diverses reprises pour inviter nos compagnons à suivre notre route; le temps nous avait trop éloignés. Notre in-

quiétude fut alors extrême. Cependant, le lendemain, notre bâtiment et la felouque retournèrent à la place de Paola, d'où le vent nous avait repoussés la veille

Joachim envoya plusieurs fois dans la journée la felouque de Cecconi à la recherche des navires égarés ; mais toujours celui-ci retournait sans avoir fait aucune découverte. Cette division de nos forces et la crainte de ne plus revoir nos compagnons nous accablèrent tellement que nous nous abandonnâmes à la douleur la plus profonde.

Le roi lui-même, assis sur le canot du bâtiment, en était tellement absorbé qu'on le voyait très-souvent appuyer sa main droite sur son front et lever les yeux vers le ciel comme pour lui demander la cause de la fatalité qui paraissait attachée à sa destinée.

Nous étions alors ancrés dans le golfe de *Santo Lucido*. Nous aperçûmes, à la distance de trois cents pas environ, deux hommes, dont un monté sur une mule et l'autre à pied, qui voyageaient sur le rivage de la mer, marchant dans la direction du nord et allant à *Santo Lucido*. Le piéton portait un uniforme de grenadier de l'ancienne garde de Joachim.

Aussitôt il fut enjoint au commandant *Ottaviani* de

se rendre sur le littoral et de les interroger sur les nouvelles du jour; mais ils lui répondirent qu'il n'en existait aucune pour le moment, si ce n'était celle que l'intendant et le commandant de la province se trouvaient à *Paola*.

Cette assertion, dont nous avons reconnu la fausseté lors de notre arrivée à *Pizzo*, fut peu consolante pour le roi, qui, ne désespérant pas encore tout à fait de voir d'un instant à l'autre arriver les navires égarés, s'était promis d'effectuer son débarquement sur ce point même.

Joachim voulait envoyer derechef le commandant à la recherche d'autres renseignemens, et principalement de quelques détails sur la position du pays; mais à l'instant où cet officier supérieur se disposait à obéir, un coup de canon ayant été tiré sur nous du village de *Santo Lucido* pour que nous eussions à nous faire reconnaître, il dut le charger d'aller remplir cette formalité.

Le commandant *Ottaviani* s'embarqua donc sur notre esquif, et se rendit à terre, accompagné du capitaine du navire, ainsi que de deux hommes de l'équipage; là, il déclara aux autorités que nous étions Français et qu'étant en voyage pour nous rendre à Tunis, le temps nous avait forcé de relâcher dans ces parages.

Cette déclaration fut appuyée par l'exhibition de la

patente qui nous avait été délivrée à Ajaccio, et dont le capitaine était porteur; cependant les autorités de *Santo Lucido*, sous prétexte que le bâtiment lui-même devait s'approcher, ordonnèrent immédiatement l'arrestation des quatre individus; mais un instant après ils relâchèrent le capitaine et un marin, et gardèrent le commandant et l'autre homme en otage.

Dans cette circonstance, outre les coups de canon que la batterie de *Santo Lucido* avait dirigés sur nous, plusieurs hommes avaient été embarqués armés sur une chaloupe, avec ordre de venir nous aborder; nous observions leurs préparatifs, mais la crainte qu'ils eurent d'être repoussés avec perte les rendit prudens et suffit pour contenir leur ardeur belliqueuse.

Dès que le capitaine nous eut rejoints, nous apprîmes avec plaisir qu'on nous croyait être des bâtimens turcs. Nous fûmes vivement affligés de l'arrestation d'*Ottaviani* et du marin.

De prime abord, le roi conçut le projet de débarquer pour aller délivrer nos deux prisonniers; il en fut détourné par cette réflexion, que l'intendant et le commandant de la province étant à Paola, ceux-ci nous auraient opposé des forces contre lesquelles nous n'étions pas en état de lutter, et alors il résolut d'aller à *Amantea*, où on devait probablement arriver à minuit.

Joachim avait pris cette détermination sur les sollicitations du capitaine *Barbara*, qui, après lui avoir fait l'énumération des maisons de cette ville, sur le dévoûment desquelles il pouvait compter, l'avait assuré que nous y aurions été favorablement accueillis. *Barbara* désignait particulièrement un sien compère qui, disait-il, nous aurait reçu avec empressement. Il nous en indiqua la maison de manière à ne pas nous y tromper.

Le même jour au soleil couchant nous aperçûmes dans le lointain une voile qui se dirigeait sur nous. Cette fois, ce ne fut pas en vain que nos cœurs s'ouvrirent à l'espérance, car bientôt nous reconnûmes que c'était un de nos navires dispersés, celui dont le commandement avait été confié au capitaine *Courrand*.

Ce navire nous apportait un renfort de cinquante hommes. Son retour nous faisant espérer que les trois autres d'égale force ne devaient pas être bien loin de nous, nous nous préparâmes à faire voile pour *Amantea;* toutefois, ce ne fut qu'à la faveur de la nuit que nous levâmes l'ancre, car nous voulions, autant que possible, cacher aux autorités de *Santo Lucido* la direction que nous allions prendre.

Aussitôt que nous eûmes appareillé, le capitaine Pernice et le lieutenant Multedo, qui étaient sous les ordres

de Courrand, demandèrent à venir sur le bâtiment du roi, et portèrent à la connaissance de Joachim que le capitaine *Courrand*, intimidé par le danger que nous allions courir en débarquant dans les états napolitains, avait sondé l'esprit des militaires dont il avait le commandement et qui se trouvaient sur son navire, et leur avait tenu des propos plus propres à les intimider qu'à les encourager à seconder l'entreprise.

Joachim donna ordre à Courrand de venir à son bord; il l'interrogea sur ce fait, et *Courrand*, qui, après avoir déclaré que le rapport des deux officiers était faux, parut s'offenser de ce qu'on concevait des doutes sur sa fidélité.

Ce Courrand était fils d'un pharmacien du continent français, établi à Ajaccio. Il s'était enrôlé sous les drapeaux de Joachim, et les faveurs de ce monarque l'avaient poussé rapidement au grade de capitaine des grenadiers de la garde royale. A Ajaccio il avait obtenu le grade de chef de bataillon et la décoration.

Courrand était donc attaché à la personne du roi par des liens de reconnaissance, et le monarque n'avait aucune raison d'élever des doutes sur son dévoûment; cependant, en vue du rapport fait contre lui, *Joachim* eut la précaution d'ordonner que son navire voyagerait

désormais à la remorque entre le nôtre et le chasse-marée.

Cette mesure mettait *Courrand* dans l'impossibilité de prendre par lui-même un parti quelconque.

Néanmoins vers les dix heures du soir, en doublant le Cap, le vent étant contraire, nous dûmes tirer plusieurs bordées pour pouvoir arriver au mouillage d'*Amantea*, et cette manœuvre nous ayant obligé de lâcher la remorque, Courrand disparut!!! Notre bâtiment et le chasse-marée seuls mouillèrent. La défection de Courrand entraîna celle du capitaine Ettore, commandant d'un des quatre bâtimens sur lesquels la troupe était embarquée. Courrand, dans sa fuite, l'ayant rencontré en route, persuada au capitaine que le roi s'étant décidé à s'en aller à Trieste, il avait donné ordre que tout le monde rentrât en Corse. Ettore ajouta foi au dire de Courrand et se laissa entraîner, bien involontairement, dans cette honteuse défection.

Le roi fut tellement affligé de la conduite de *Courrand* qu'il renonça au projet de débarquer dans le royaume de Naples. Il ordonna de faire voile pour la Calabre ultérieure et il nous annonça qu'il avait pris la résolution d'aller à Trieste y rejoindre la reine. Un instant après, il m'ordonna de jeter à la mer le sac dans lequel nous avions renfermé le mémoire et la proclamation qui avaient été imprimés à Ajaccio.

Une pareille détermination nous combla tous de joie, car outre qu'elle nous promettait la fin prochaine de nos souffrances, elle nous donnait aussi l'assurance que la vie du roi était sauve et qu'il ne serait plus exposé au hasard des événemens; et dès lors toutes nos pensées se portèrent sur Trieste. — Cependant nous ne pouvions pas entreprendre un tel voyage sans appuyer sur la côte du royaume de Naples ou en Sicile, car nos provisions de bouche étaient entièrement épuisées; et d'ailleurs, ainsi que le fit observer le capitaine *Barbara*, il eût été imprudent de nous jeter dans l'Adriatique sur un frêle navire dont la mâture menaçait de céder au moindre vent, et alors nous eûmes le projet d'aller à *Pizzo* ou à *Messine* nous ravitailler et noliser un autre bâtiment.

Pizzo fut le lieu où nous préférâmes nous rendre. Outre qu'il avait été proposé par Barbara, excellent marin, quelques autres motifs graves pouvaient justifier ce choix, d'abord parce que c'est un pays du royaume, et ensuite parce qu'il nous était en vue; et puis il était beaucoup plus prudent de débarquer là qu'à *Messine:* ce dernier lieu s'était toujours montré hostile, puisqu'il n'avait jamais été sous la domination de Joachim.

Dès qu'il fut définitivement décidé que nous débarquerions sur ce point du royaume, Joachim ordonna au capitaine *Barbara* d'aller à terre et de se charger du frêt

d'un navire, de l'achat des vivres dont Armand, valet de chambre du roi, avait fait la note, et du soin de faire recherche des nouvelles du jour qui pouvaient nous intéresser; mais *Barbara* déclara qu'il ne descendrait à terre qu'à la condition d'être au préalable nanti du passe-port du roi. *Joachim* fut tellement outré de ce refus qu'il lança sur ce capitaine le regard le plus foudroyant, et lui dit ensuite, comme s'il eût voulu lui faire sentir tout le caractère de lâcheté qu'il trouvait en lui dans cette circonstance : « *Eh bien, monsieur, je débarquerai moi-même!* » A ces mots, Barbara, qui était assis les jambes croisées, baissa les yeux et resta immobile, dans l'attitude d'un grand coupable.

Ces paroles, que nous entendîmes tous, nous intimidèrent à ce point qu'à peine osions-nous répondre à ses propositions. La crainte d'encourir le même reproche nous avait généralement causé une surprise telle que nous ne savions comment faire pour le rassurer snr notre dévoûment. Cependant nous ne manquâmes pas de lui dire :

« Sire, nous sommes en trop petit nombre... Il ne nous reste plus aucun de nos bâtimens... Les jours de Votre Majesté sont trop précieux... la prudence exige qu'on ne les expose pas ainsi... Pourtant, s'il le faut, notre sang sera versé pour vous jusqu'à la dernière goutte. »

Alors, pour nous encourager davantage, il se prit à nous dire :

« Non, ce n'est pas le nombre des personnes qui peut » me rendre mon trône... C'est l'amour, c'est la fidélité » de mes sujets qui me le garantissent. Eh quoi! ins- » branlable au milieu de tant de batailles, la peur me » surprendrait en ce moment? Allons, mes amis, cette » terre m'inspire confiance. » A l'instant nous mîmes le cap sur Pizzo.

Charles, premier valet de chambre du roi, écoutait en silence, et voyant que nos timides observations n'avaient pu faire effet sur le roi, alors il se leva et lui dit à haute voix : « Ne débarquez pas, sire ; si vous débarquez vous êtes perdu ; » et ajouta d'un air fâché : « Vous n'avez jamais voulu écouter vos fidèles serviteurs. »

Joachim haussa les épaules et lui tourna le dos sans mot dire.

On remarquait clairement dans Joachim le désir d'imiter Napoléon; entre autres preuves je citerai celle-ci:

Au moment où nous déployâmes les voiles pour aller à *Pizzo*, s'étant aperçu que deux officiers de sa suite, assis à l'extrémité du navire, se parlaient à voix basse,

la curiosité le poussa à leur demander de quoi ils s'entretenaient, et ceux-ci lui ayant répondu que l'objet de leur conversation était la rencontre de Napoléon avec des troupes rangées en bataille pour le combattre, quelques jours après son débarquement au golfe Juan, où ces seules paroles : *Soldats... faites feu sur votre empereur, si vous en avez le courage*, purent les contenir d'abord, et ensuite les disposer à le couvrir de leur égide; il s'écria alors avec un enthousiasme extraordinaire : « Et moi aussi je saurai renouveler un pareil exemple. »

Ce fut alors qu'il demanda s'il existait encore quelques exemplaires de la proclamation qu'il m'avait ordonné de jeter à la mer, et qu'un officier lui en remit un qu'il trouva dans sa poche de portefeuille, et qu'il avait pu se procurer, je ne sais comment, à l'imprimerie à Ajaccio.

Voici cette pièce :

PROCLAMATION.

« Joachim Napoléon, Roi des Deux-Siciles, à ses » fidèles sujets.

» Braves Napolitains,

» Votre roi vous est rendu, il se trouve au milieu de » vous ; ses peines et les vôtres sont terminées. Votre roi,

» en vous annonçant son retour, ne vous parle pas de » pardon... vous ne l'avez jamais offensé... mais il renou- » velle à ses fidèles sujets le serment qu'il leur fit de les » rendre heureux. Il ne sera jamais parjure, et son cœur » que vous connaissez si bien, et votre fidélité constante, » vous garantissent que ses promesses ne sont point dissi- » mulées, et qu'elles ne diffèrent pas, pour quelques in- » stans (comme Ferdinand), l'époque de la vengeance.

» Je vivais solitaire dans un de ces modestes asiles » que l'on est toujours sûr de trouver chez les pauvres » vertueux. Là, je méprisais le poignard des assassins, » de ces cannibales qui à toutes les époques de la révo- » lution française se sont baignés dans le sang de leurs » concitoyens.

» J'étais déterminé à attendre dans ma retraite la fin » de cette fièvre contre-révolutionnaire qui dévore la » France, pour tenter la conquête de mes états, et pour » venir chercher dans vos cœurs un asile contre mes dis- » grâces et contre la persécution la plus inouïe et la plus » injuste, quand je fus forcé de m'éloigner. Il me serait » impossible d'exprimer quelle fut mon indignation, en » lisant la lettre écrite par Ferdinand au lieutenant feld- » maréchal baron Bianchi. Je ne pouvais souffrir que ce » prince, qui s'intitulait roi et père des bons Napolitains, » consacrât par un monument solennel le déshonneur » national.

» Je ne permettrai pas qu'il appelle bandes ennemies » cette armée composée de la fleur de toutes les classes de » la nation; cette armée de braves dont j'ai été le créateur » et le chef; cette armée qui avait donné tant de preuves » de courage et de fidélité, qui s'était couverte de gloire, » qui avait élevé la nation napolitaine au rang des nations, » et qui ne dut ses derniers revers qu'aux proclamations » ennemies (provoquant à la désertion) et aux récits men- » songers que l'on s'était plu à répandre de la mort de » son roi.

» Alors je m'armai de nouveau de tout mon courage. » Je me jetai dans une simple barque de pêcheurs, et je » débarquai en Corse, où je trouvai l'hospitalité et les » offres de service de tous ces braves qui avaient fait par- » tie de l'armée napolitaine.

» Certain de l'amour de mes peuples et plein de satis- » faction en les rappelant à ma mémoire, j'ai formé et » exécuté le projet de reconquérir mes états et de ven- » ger l'affront fait à la nation.

» Soldats et citoyens, vous tous qui possédez un cœur » noble, et qui êtes animés des sentimens du patriotisme, » réunissez-vous à votre roi. L'offense est commune, » vengeons-nous. Le prince qui appelle bande ennemie » les soldats napolitains, insulte la nation entière.

» Il a perdu tous ses droits au trône, et Ferdinand a » prononcé son abdication dans la lettre qu'il a écrite au » baron Bianchi.

» Oui, braves et chers Napolitains, nous sommes of- » fensés; et si l'offense est générale pour tous, vous de- » vez tous vous réunir à votre roi, pour éloigner de » votre territoire un prince qui a aussi souvent oublié » qu'il a prononcé tant de fois la promesse d'un pardon, » et qui s'est constamment montré animé du désir de se » venger.

» Que le palais de *Casalanza*, que ce monument que » Ferdinand voudrait ériger au déshonneur national, » soit détruit jusque dans ses fondemens, et que, sur ses » ruines, on élève une colonne qui porte une inscription » qui annoncera à la génération présente et à la posté- » rité la plus reculée, que dans ce même endroit, l'armée » nationale, après avoir remporté des victoires signalées, » ne pouvant résister au nombre de ses ennemis, fut » contrainte à souscrire une paix honorable, et que Fer- » dinand, pour avoir érigé ce bien en fief du royaume, » comme un monument de déshonneur national, et pour » avoir qualifié du titre *bandes ennemies* l'armée na- » tionale, a été déclaré par la nation napolitaine indigne » de gouverner, et a perdu pour toujours le trône.

» Oui, la nation est offensée; quel est le Napolitain

» qui voudrait à l'avenir se qualifier de tel, et qui ose-
» rait se montrer en public ? Aux armes ! Aux armes !
» Que la nation se lève en masse ; que tous vrais Napoli-
» tains, qui conservent des sentimens d'honneur, accou-
» rent dans le camp ; que les légions provinciales se réu-
» nissent ; que l'armée se réorganise ! que mes soldats
» rejoignent leurs drapeaux ; que la brave et fidèle garde
» de sûreté de ma bonne ville de Naples sauve une autre
» fois ma capitale.

» Mon palais royal, toutes les personnes et toutes les
» propriétés de cette immense ville sont sous sa sauve-
» garde ; que les braves et fidèles Calabrois, que les
» peuples de la Basilicate, de la province de Salerne et
» d'Avellino, que les braves Samnites, que les peuples
» de la Pouille et de la terre de Labour, qui m'ont tou-
» jours donné tant de preuves d'attachement, se réunis-
» sent à leur roi, à leur général ; que Ferdinand soit con-
» traint d'abandonner une nation qu'il a si indignement
» outragée ; *qu'il rentre dans l'île de Sicile* [1]. Marchons
» pour délivrer la capitale, et sous la double enseigne de
» la croix et de la liberté, délivrons notre patrie et assu-
» rons pour toujours son bonheur et son indépendance !

[1] Joachim ne disait pas : *Qu'on le prenne, qu'il soit traduit à une commission militaire, qu'il ne lui soit accordé qu'une demi-heure pour recevoir les secours de la religion.* — Voyez, plus loin, le décret de Ferdinand.

» Fidèles et courageux Napolitains, ne craignez pas que » les puissances alliées s'arment de nouveau contre votre » roi; votre Joachim n'a jamais abdiqué; un échec mili- » taire n'a pu lui faire perdre ses droits à la couronne de » Naples. En reconquérant son trône, il ne fait qu'imiter » l'exemple des souverains qui ont aussi reconquis les » leurs.

» La reine et la famille royale vous seront rendus; » votre roi, loin d'inspirer à l'avenir des craintes à ses » voisins, sera leur meilleur ami. L'empereur d'Autriche, » qui, trompé sur la vraie politique du cabinet de Na- » ples, et croyant que votre Joachim fût d'intelligence » avec Napoléon, lui a fait une guerre aussi fatale, de- » viendra une autre fois son allié, n'en doutez pas.

» Votre roi ne doit plus vous inspirer aucun sujet de » crainte; on ne peut plus lui supposer de projets d'a- » grandissement, ni sur les états du pape, ni sur le reste » de l'Italie; les autres souverains de l'Europe n'ont » aucun intérêt à se déclarer ses ennemis. Ce serait un » outrage à la loyauté du cabinet britannique de suppo- » ser qu'il ne cherchera pas à réparer le mal qu'il nous » a fait, en déclarant et en nous faisant la guerre, quand, » d'après nos conventions, les hostilités n'auraient dû » commencer que trois mois après la dénonciation de la » fin de l'armistice.

» Nous déclarons à l'Europe entière que nous devons » les tristes résultats de la guerre au système invariable » que nous avions irrévocablement adopté de nous main- » tenir en paix avec l'Angleterre. Nous ne commen- » çâmes notre retraite qu'après avoir reçu une lettre de » lord Bentinck, sous la date de Gênes, dans laquelle il » nous déclarait que Naples étant en guerre avec l'Au- » triche, il se voyait dans la nécessité d'agir contre nous » avec ses forces de terre et de mer, s'il en était requis » par le général en chef autrichien.

» Il lui fut répondu que ne voulant pas être en guerre » avec l'Angleterre, j'ordonnais la cessation des hostili- » tés, et que je me retirais sur mes frontières.

» Le général anglais était invité à faire connaître cette » détermination au général en chef autrichien; il fut sur- » tout instamment prié d'employer son intervention au- » près de M. le maréchal comte de Bellegarde, pour » qu'il fît cesser, de son côté, les hostilités et qu'il ac- » ceptât un armistice que je me disposais à lui propo- » ser.

» En effet, je fis sur-le-champ commencer ma re- » traite ; l'armistice ne fut pas accepté, et nous osons le » dire, sans craindre d'être démenti, comme nous l'a-

» vons déjà dit, nous ne devons nos revers qu'à cette » retraite involontaire. Il est en effet incontestable que » l'armée autrichienne ne nous aurait jamais attaqué » dans nos anciennes positions, et que le cabinet autri- » chien, convaincu que nous ne les avions prises que » pour agir de concert avec son armée, aurait été le pre- » mier à faire cesser les hostilités et à conserver une » alliance si naturelle entre l'Autriche et Naples. Que la » confiance renaisse, des jours plus sereins reluiront de » nouveau sur nous.

» Votre roi mettra en exécution, dans le sein de la » paix, les projets qu'il avait conçus et entrepris pendant » la guerre. Les travaux publics, déjà suspendus, seront » suivis avec vigueur, et toutes les branches de l'adminis- » tration, qui languissent déjà, reprendront toute leur » activité; les appointemens, la solde de toute l'armée et » de tous les employés civils et militaires seront mis au » courant.

» Que tous les fonctionnaires destitués depuis le 21 mai » reprennent leurs fonctions, et que les titulaires qui » avaient obtenu, en récompense de leurs services, des » dotations, des donations dont ils auraient été dépouil- » lés, rentrent en jouissance de leurs propriétés; que » tous les fonctionnaires publics nommés par Ferdinand, » depuis le 21 mai, cessent leurs fonctions; en un mot,

» que tout rentre dans l'état tel qu'il était quand j'ai » quitté mon royaume.

» Donné à..... le ..... octobre 1815.

» J. Napoléon. »

Cet exemplaire lui fut agréable. Au même instant il me demanda aussi le décret sur la réorganisation du royaume, que je lui remis immédiatement, qui n'avait pas été imprimé.

Placé sur la chaloupe où il était étendu sur un matelas, il ajouta à ce document quelques mots au crayon, puis il le mit dans sa poche. Ce fut l'art. 20, portant : *Toutes les sociétés patriotiques du royaume sont sous la protection de notre gouvernement*, qui fut ajouté par le roi.

Le décret, tel que je le lui remis, ne contenait pas cet article. Il finissait en invitant les dames napolitaines à se parer de la couleur amarante.

On sera sans doute bien aise de retrouver ici cette pièce importante pour l'histoire.

« Joachim Napoléon, roi des Deux-Siciles : nous » avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Art. 1^er^. La constitution aura son exécution à comp- » ter du 1^er^ janvier 1816.

» Des dispositions seront prises pour la prompte réu-
» nion à Naples, du parlement et de la chambre des
» communes. Les membres du parlement et de la cham-
» bre des communes s'assembleront à..... : aussitôt
» après avoir été avertis de notre débarquement, ils re-
» cevront l'ordre de convocation.

» Art. 2. Tous les employés, destitués depuis le
» 21 mai de la présente année, rentreront sur-le-champ
» dans l'exercice de leurs fonctions.

» Art. 3. Tout individu, employé par Ferdinand de-
» puis l'époque susdite, cessera ses fonctions du jour de
» la publication du présent décret et de la nouvelle de
» notre débarquement. Ceux qui, après cette publication
» et cette nouvelle, s'obstineraient à exercer leurs em-
» plois et à donner quelques dispositions que ce soit, se-
» ront regardés comme rebelles, traîtres à la patrie, et
» comme tels seront punis avec toute la rigueur des
» lois.

» Art. 4. Tout ministre de Ferdinand, tout employé
» qui, après la publication du présent décret et de la
» nouvelle de notre débarquement, s'obstinera à conser-
» ver le pouvoir et à faire exécuter les ordres de son sou-
» verain, ordonner des mesures et faire quelques dispo-
» sitions que ce soit, tendant à empêcher l'exécution de

» nos ordres, sera déclaré rebelle, provocateur à la guerre » civile, traître à sa patrie et au roi, mis hors de la loi et » jugé comme tel. Il est ordonné à tout bon Napolitain de » s'assurer de sa personne et de la remettre à la force » publique.

» Art. 5. Tout fonctionnaire qui, après nous avoir » prêté serment de fidélité, continuera ses fonctions au » nom de Ferdinand, sera déclaré parjure et perdra » pour toujours son emploi.

» Art. 6. Tous nos ministres, nos conseillers d'état, » à la publication du présent décret, et de la nouvelle de » notre débarquement, rentreront dans l'exercice de » leurs fonctions.

» Art. 7. Tous les grands officiers de notre couronne, » tous les officiers civils et militaires de notre maison » royale, rentreront sur-le-champ dans l'exercice de » leurs charges.

» Art. 8. L'ancienne organisation de l'armée est » maintenue; néanmoins les n^os^ 11 et 12 de l'arme de » l'infanterie sont provisoirement supprimés, comme » étant composés de soldats étrangers. Les officiers de » ces deux régimens seront employés dans les autres » corps, en remplacement des officiers étrangers qui ont » dû abandonner le royaume.

» Tout militaire, quel que soit son grade, qui a de» mandé sa démission ou qui l'a reçue sans l'avoir de» mandée, est remis en activité. Toutes les promotions » faites, de même que les récompenses que nous avons » accordées pendant la dernière campagne, sont conser» vées; nous nous réservons de statuer définitivement » sur celles que Ferdinand aura accordées depuis le » 21 mai.

» Art. 9. Le régiment suisse est conservé tel qu'il est » présentement organisé.

» Art. 10. Les militaires qui ont obtenu des récom» penses sur les domaines de la marche d'Ancône en » recevront l'équivalent sur ceux de l'état.

» Art. 11. Ceux de nos sujets qui, en récompense » de leurs services, auraient obtenu des dotations, des » titres, des donations, et qui en auraient été dépouillés, » rentreront en jouissance de leurs propriétés.

» Art. 12. La brave et fidèle garde de sûreté de notre » bonne ville de Naples est maintenue; elle continuera à » faire le même service qu'elle faisait à l'époque du » 21 mai; nous déclarons gardes du corps les fidèles of» ficiers de la garde de sûreté.

» Art. 13. Nos maisons royales de Naples et de Por-

» tici, le musée royal et tous les établissemens publics, » de même que les personnes et les propriétés de nos » bons Napolitains, sont sous la sauvegarde et sous la » protection spéciale de la garde de sûreté.

» Art. 14. Toutes nos propriétés sont sous la garde » immédiate de nos grands officiers, chacun dans la par- » tie qui le concerne.

» Notre premier écuyer, et tous nos écuyers en l'ab- » sence du grand écuyer, conserveront les chevaux, les » équipages et les carrosses du roi.

» La garde de sûreté leur prêtera main-forte en cas de » besoin, de même qu'à nos grands officiers.

» Art. 15. Toutes les caisses publiques seront fermées » au moment de la publication du présent décret ou de » la nouvelle de notre débarquement. Tous les employés » du trésor royal, ceux de la banque, de la caisse d'a- » mortissement, des receveurs généraux ou particuliers, » de la loterie, des douanes et des droits réservés d'oc- » troi, et ceux de la liste civile, sont responsables de tous » les fonds qui sortiront de leurs caisses respectives après » la publication du présent décret, ou de la nouvelle de » notre débarquement.

» Toute opération de rente et toute caisse d'icelle sont » provisoirement suspendues.

» Art. 16. Tous nos vaisseaux, frégates, en un mot » tout bâtiment armé ou non armé, l'arsenal et l'artille- » rie de marine, sont sous la sauvegarde et sous la res- » ponsabilité du corps de la marine; les arsenaux de terre » et les armes qu'ils contiennent sont placés sous la » sauvegarde du commandant en chef de l'artillerie.

» Art. 17. Les chefs de la légion provinciale sont » nommés commandans de leurs provinces respectives, » excepté celle de Naples, qui aura son gouvernement par- » ticulier. Ils réuniront sur-le-champ leurs légions, dans » le district le plus voisin de la capitale, et ils auront la » haute police, jusqu'à notre entrée dans notre bonne » ville de Naples; ils sont spécialement chargés de l'exé- » cution provisoire des art. 2, 3, 4 et 5.

» Art. 18. Tous nos aides-de-camp et officiers d'or- » donnance qui se trouvent dans le royaume se rendront » sur-le-champ auprès de notre personne, à notre quar- » tier général.

» Art. 19. Tous nos sujets, tous ceux qui sont vrais » Napolitains, les vrais amis du roi, sont autorisés à se » décorer de la médaille d'honneur, la couleur amarante » étant déclarée couleur nationale.

» Les dames napolitaines et celles du royaume sont » invitées à se décorer de cette couleur.

» Art. 20. Toutes les sociétés patriotiques du royaume » sont sous la protection de notre gouvernement.

» Donné à..... le..... octobre 1815.
» J. Napoléon. »

C'était alors le 8 octobre ; nous étions assez rapprochés de *Pizzo*.

Le roi était d'une gaîté extraordinaire ; ses manières enjouées, ses mouvemens donnaient à nos visages je ne sais quelle sérénité, au milieu même du danger imminent auquel nous nous voyions exposés. Ayant aperçu plusieurs requins qui nous suivaient et bondissaient à fleur d'eau tout autour du navire, *Joachim* demanda ses pistolets et les guetta pendant quelques minutes ; puis ces poissons s'étant éloignés, il se fit raser, endossa un habit bleu à épaulettes de colonel, passa un pantalon nankin superposé aux bottes, et mit sur sa tête un chapeau à trois cornes garni de glands en soie noire. Il n'avait pas de décoration.

C'est ainsi que le roi était habillé dans cette mémorable et fatale journée.

Un instant après nous nous approchâmes du rivage. Joachim ordonna à *Charles*, son domestique, de faire tous les préparatifs nécessaires pour le suivre avec ses équipages à Monteleone. Il ordonna en même temps à *Barbara* d'aller, après notre débarquement, se placer dans une petite baie qui se trouve peu éloignée de Pizzo, du côté de la Sicile, pour nous recevoir à son bord en cas de malheur, dit Joachim.

Lorsque Barbara refusa de débarquer, Joachim lui avait parlé avec colère; un instant après il lui parlait avec bonté pour lui dire ce qu'il devait faire après notre débarquement. Tel était Joachim !...

Il est nécessaire de donner ici une idée de la position de Pizzo.

Ce village, assez considérable, est situé sur la côte occidentale de la Calabre ultérieure. Il est peu éloigné de la mer et il se prolonge en s'élevant rapidement sur le penchant d'une colline assez étendue. Sa longueur est d'environ deux milles d'Italie. Un vaste sein de mer supplée au manque d'un port. Les bâtimens qui font le cabotage sont obligés d'appuyer contre les bancs de sable. Près du débarcadère se trouvent plusieurs magasins et quelques maisons habitées.

En partant du lieu de débarquement pour se rendre au

village, on prend une route transversale d'environ trois cents pas. Cette route s'avance dans la direction du nord et conduit droit à Pizzo. En entrant dans ce village on remarque une vaste place d'où, partant à droite et traversant une partie du village, on rencontre un chemin qui conduit à *Monteleone*, et à gauche l'on voit sur une petite éminence un vieux château qui domine le village à l'orient et la mer à l'occident.

Aussitôt que notre navire eut accosté les bancs de sable, nous débarquâmes sans éprouver la moindre difficulté. Il était dix heures du matin. Le roi marchait à la tête de nous tous : il était visiblement ému de fouler de nouveau cette terre qu'il aimait tant. Sa voix était altérée et son visage se contractait souvent. C'était un dimanche. Après avoir fait environ dix pas sur l'arène, nous rencontrâmes un homme que, selon lui, la curiosité avait attiré vers nous. C'était un employé des domaines; il était habillé en bourgeois et portait un chapeau à trois cornes avec des glands en argent. Le roi l'approcha et lui dit d'un ton assez élevé : *Me connais-tu? — Oui, sire*, répondit-il.— *Eh bien, suis-moi*, reprit Joachim. Et il nous suivit jusqu'au village avec la meilleure volonté possible.

Pendant notre trajet du rivage à *Pizzo*, les cris de : *Vive le roi Joachim!* furent souvent par nous élevés. Ces

cris ne manquèrent pas de trouver leur écho dans l'âme de quelques personnes que nous rencontrâmes sur notre passage.

En entrant dans la place de Pizzo, nous trouvâmes une très-grande partie de la population qui attendait sur la place l'heure de la messe paroissiale. A la vue de Joachim ces hommes restèrent comme immobiles. Chacun de nous cherchait à les enthousiasmer... Nos cris de *vive le roi Joachim !* ne s'arrêtaient jamais ; mais là ils ne furent répétés que par quelques-uns d'entre eux.

A une des extrémités de cette place, qui aboutit au chemin de *Monteleone*, nous remarquâmes un corps de garde. Soudain le roi y accourut. Les hommes qui l'occupaient reconnurent leur monarque et témoignèrent le contentement qu'ils éprouvaient de le revoir auprès d'eux. Ils criaient tous à tue-tête : *Viva Giacchino !*

N'ayant pu nous procurer une caisse de tambour à Ajaccio, nous eûmes l'intention de nous emparer de celle qui était dans le corps de garde ; mais l'homme qui la battait s'était absenté du poste, et nous n'avions alors personne pour la battre. Nous attendîmes le tambour pendant au moins dix minutes; mais voyant qu'il ne venait pas, nous nous dirigeâmes sur *Monteleone*, le cœur navré

et agités par de funestes pressentimens ; car de tous ces hommes que nous avions rencontrés sur la place, il n'y eut que quelques anciens militaires et un jeune homme qui nous suivirent, lorsque nous nous étions promis un tout autre accueil.

Le jeune homme, en veste ronde, nous témoigna un attachement extraordinaire ; je regrette de ne pouvoir en consigner le nom dans ce récit.

Notre ordre de marche n'avait jamais été interrompu: Joachim marchait toujours le premier. Dès que nous fûmes à environ cent pas du village, au lieu de marcher directement, le roi appuya sur sa droite et se dirigea vers une petite colline complantée d'oliviers qui domine le village et séparée de la route par une haie.

A Monteleone, sire! à Monteleone! s'écria dans ce moment l'excellent jeune homme dont j'ai parlé plus haut; mais Joachim continua sa route sans l'écouter, et tous nous nous rendîmes sur ladite colline.

Au même instant nous vîmes sortir de *Pizzo* plusieurs paysans armés ayant à leur tête un capitaine de gendarmerie que nous prîmes pour un colonel, car il en portait les épaulettes. C'était le capitaine Trenta-Capilli, qui

avait été chef de masses pendant les troubles qui désolèrent les Calabres [1].

Le général *Manhès*, qui commandait ces provinces, avait fait pendre trois de ses frères. Ce général, par ses cruautés et pour arriver où son ambition le poussait, avait fait au roi, dans les Calabres, un nombre considérable d'ennemis irréconciliables.

Cet officier laissa son monde en arrière et se dirigea vers nous, et nous aussi nous lui épargnâmes la moitié du trajet, car de la colline nous nous rendîmes à sa rencontre sur la route. Dès qu'il nous eut approchés, il pria Joachim de se rendre à Pizzo en disant : *Favorisca in Paese*. Sa Majesté lui fit observer qu'au contraire c'était lui qui devait suivre son roi à Monteleone et que tel était l'ordre qu'il lui donnait. Le capitaine lui répondit alors, avec audace, qu'il ne connaissait d'autre roi que Ferdinand.

Joachim se sentit tellement outragé par cette insolente réponse, qu'aussitôt il porta vivement la main sur la garde de son épée et menaça d'en frapper l'audacieux gendarme. *Per Dio! ti ammazzo*, dit Joachim. Nous aussi,

[1] Trenta-Capilli avait environ soixante ans; il était de taille moyenne, d'assez forte corpulence, avait le teint brun, les cheveux blancs et la figure ovale.

nous tendîmes nos fusils sur lui; mais d'un côté le roi nous ayant défendu tout acte de violence, et de l'autre le capitaine ayant fait entendre qu'il aurait été peu généreux de l'attaquer alors qu'il n'avait en son pouvoir aucun moyen de défense, ces mots frappèrent le magnanime monarque, et il le laissa librement partir. Alors, du chemin nous retournâmes sur la colline.

A peine Trenta-Capilli eut-il rejoint ses hommes qu'il leur ordonna de faire feu, et nous fûmes exposés à une décharge générale. Nous voulûmes alors les repousser énergiquement de la même manière; mais le roi nous le défendit et nous ordonna de nous réfugier à la marine.

A la deuxième décharge qu'ils firent, me trouvant tout à côté du roi, je fus atteint par une balle qui me blessa grièvement en me traversant la jambe et le genou droit; cependant je recueillis toutes mes forces et je suivis mes compagnons d'infortune[1]. Dans cette circon-

[1] A la page 57 de son Mémoire, le général Franceschetti avance que, dangereusement blessé, je suis resté sur le haut de la montagne avec les soldats qui avaient été terrassés. C'est encore une de ses erreurs, et bien grande, puisque nous étions ensemble dans le canot lorsque nous avons été arrêtés.

De cet incident nous en avons parlé plusieurs fois pendant notre captivité, en présence de Natali et de tous ceux qui avaient assisté à cette catastrophe. Jamais le général Franceschetti n'a élevé aucun doute sur ma présence dans le canot, au contraire, il en a confirmé les

stance, j'eus le bonheur de pouvoir, quoique blessé, tendre la main au roi, qui, ayant enjambé contre un filet que des pêcheurs avaient tendu sur le rivage, était tombé sur les sables, d'où il se releva lestement.

Sur ces entrefaites le capitaine *Barbara*, que nous avions laissé là un instant auparavant (tout au plus une

détails, et ce n'est qu'au moment où il a publié ses mémoirrs qu'il les avait oubliés.

Quoique dangereusement blessé, j'ai recueilli tout ce qu'il me restait de forces et j'ai suivi le roi sur le rivage, où, faisant de vains efforts, avec un aviron à la main, pour lancer la barque à la mer, j'ai vu le capitaine *Pernice*, blessé à la tête par une balle, tomber roide mort, dans la barque même, entre le roi et moi. Je vis mourir aussi le sergent Giovannini.

Du reste, il n'est pas étonnant que le général *Franceschetti* se soit trompé en publiant son mémoire. Le triste et déplorable procès que des conseillers perfides l'avaient poussé à intenter à la reine, et dont les tribunaux de Paris ont malheureusement longtemps retenti, avait exaspéré et avait excité le plus grand trouble dans son âme, ainsi qu'on peu s'en convaincre à la lecture de la correspondance jointe à son mémoire, *comme pièces justificatives*, ainsi que du supplément.

En pareille circonstance, et en présence d'intérêts froissés, se trouvant devant la justice avec la sœur de Napoléon et repoussé par tous les tribunaux, il est impossible de conserver le calme et le sang-froid nécessaires pour traiter un sujet aussi sérieux.

C'est pour cela que dans ce mémoire tout se ressent de la position dans laquelle son auteur s'est trouvé. Il faut faire la part des circonstances; aussi je ne m'en plains pas, seulement je rectifie les faits qui me concernent, en puisant la preuve des erreurs en question dans les brochures même du général.

demi-heure), ayant entendu les coups de fusil, s'était lâchement éloigné du rivage, et à notre arrivée il en était à une portée de fusil.

Pressé que nous étions de nous soustraire à un danger toujours croissant, nous voulûmes nous emparer d'une barque qui s'offrit à nos regards, mais elle était si lourde et tellement ensablée qu'il nous fut impossible de la mettre à flot; et d'ailleurs nous ne pûmes pas en profiter, car à peine nous l'eûmes tous montée pêle-mêle, qu'elle toucha fond et il nous fut impossible de la pousser au large.

Dans cette conjoncture les habitans, témoins de notre retraite, s'armèrent, et du village accoururent tous à la marine en faisant sur nous des décharges continuelles et nous tuèrent un sergent et le capitaine Pernice, qui tenait un des avirons et qui, frappé d'une balle à la tête, tomba roide mort sur la barque même entre le roi et moi. Le sergent Giovannini resta aussi sur la place. Or, comme il nous était impossible de leur échapper, force nous fut de céder au nombre et nous nous rendîmes prisonniers. Le roi leur demanda ce qu'ils voulaient de nous et quel était le motif qui les induisait à nous traquer ainsi. Les lâches ne surent alors que répondre.

Un d'eux, le plus abject, un misérable couvert de

haillons, tenait son arme en joue et était prêt à faire feu sur le roi. Ce fut alors que nous déclarâmes unanimement nous abandonner à leur discrétion, et cette déclaration suspendit cet horrible forfait.

Il m'est impossible de reproduire ici tous les actes de cruauté que nous dûmes endurer lorsque nous devînmes la proie de cette vile canaille. Je me bornerai seulement à dire que nous fûmes tous injuriés et blessés même, à l'exception du roi, qui était généralement et personnellement connu, ayant été à Pizzo lors de l'expédition de Sicile en 1809, et qui, quoique dans l'impuissance de se faire obéir, paraissait inspirer encore assez de crainte pour empêcher ces forcenés de se porter à des excès contre lui. Cependant ils osèrent lui arracher ses épaulettes pour profiter de leur valeur.

Malgré toutes ces vicissitudes et quoique à la veille de plus funestes événemens, Joachim marchait toujours avec intrépidité; sa dignité de monarque ne se démentit pas un seul instant, quoique en butte aux injures de ce que la terre a pu produire de plus immonde. Il marchait en tête, naturellement bien entouré; et nous autres, tous blessés, menacés par les cris et les vociférations de la multitude armée, nous le suivions dans l'attitude des vaincus.

Nous arrivâmes enfin au château, et là nous fûmes tous renfermés dans un corps de garde.

Triste souvenir !

Celui qui naguère se trouvait assis sur un trône resplendissant de gloire et qui commandait à une armée considérable, se trouvait alors sous les verroux d'un corps de garde, abandonné à la férocité d'hommes capables de tout, et n'avait auprès de lui que quelques compagnons d'infortune couverts de sang!...

Cependant, au milieu de ces cannibales nous rencontrâmes une âme bienfaisante qui dans l'état pitoyable où nous nous trouvions ne craignit pas de venir à notre secours: ce fut M. *Alcala*, gouverneur des biens du duc de l'Infantado. Ce digne homme, après avoir blâmé hautement la conduite de nos agresseurs, offrit au roi un très-bel habit bleu et nous fit distribuer quelques chemises dont nous avions très-grand besoin.

Il nous offrit également le dîner qu'on avait préparé pour sa famille; mais nous le remerciâmes.

J'ai voulu citer cet exemple parce que la vertu mêlée à l'abjection des misérables qui nous environnaient est

plus resplendissante et mérite au moins un souvenir de reconnaissance.

Environ deux heures après que nous fûmes mis dans le corps de garde, le capitaine de gendarmerie, Trenta-Capilli, celui même qui avait fait faire feu sur nous, vint avec des manières grossières demander au roi les papiers qu'il pouvait avoir sur lui. L'infortuné Joachim les lui remit : c'étaient le mémoire, la proclamation, le décret et une reconnaissance de 500,033 ducats. Il lui remit également vingt-deux pierres de diamans.

Durant cette même journée, une foule immense de personnes encombrait la place et la porte du château. Le roi espérait alors un mouvement populaire en sa faveur ; il comptait beaucoup sur les carbonari. Il cherchait à nous encourager, et peut-être se faisait-il lui-même illusion : « *Vous verrez*, disait-il, *que dans la nuit nos amis viendront nous délivrer.* »

Vers les six heures, Trenta-Capilli entra de nouveau dans notre prison et y dressa un état nominatif de tous les prisonniers.

Un instant après le général Nunziante, commandant la division des Calabres, ayant appris à *Tropea* que nous

avions été arrêtés, se rendit au château de *Pizzo* avec un détachement d'infanterie de ligne. Joachim fut très-content de l'arrivée de ce général, parce qu'il l'entoura d'une garde tout autre que celle de la vile canaille de *Pizzo*.

Le général Nunziante entra dans le corps de garde avec un seul officier de sa suite, et eut, en notre présence, un court entretien avec le roi. Joachim lui demanda : De quel pays êtes-vous, général? Et Nunziante: Je suis de la province de Salerne. — Il me semble avoir connu quelqu'un de votre famille, dit le roi. — Impossible, général (il lui donna toujours le titre de général), car j'ai quitté mon pays très-jeune et je n'y ai laissé aucun parent. Sa majesté lui recommanda entre autres choses la conservation des papiers dont Trenta-Capilli s'était emparé, et particulièrement la reconnaissance des 500,033 ducats, en lui faisant observer que c'était en elle que consistait toute la fortune de sa famille. Il ajouta que ce n'était pas de l'argent ramassé à Naples, mais bien la récompense de ses travaux et de ses services en France.

Nunziante, dont les procédés envers Joachim étaient d'une politesse extrême, le rassura en lui faisant toutefois observer que rien n'aurait été fait sans l'assentiment de Ferdinand, auquel on devait tout faire connaître; ensuite il prit congé en disant : *Felice notte, generale.*

Cet officier général approchait de la soixantième année; il était d'une taille élevée et extrêmement voûté; sa voix était nasale; il avait une figure brusque, mais des manières honnêtes. Sa conduite envers Joachim, ainsi qu'envers nous tous, a été celle d'un homme de cœur. Je me plais, au nom même de tous nos compagnons d'infortune, à déposer ici le tribut de reconnaissance que nous devons à sa mémoire. Le général Nunziante ne changea rien à l'état des choses : nous restâmes tous pendant la nuit réunis au corps de garde.

Le surlendemain le roi fut transféré dans une chambre à côté du corps de garde, qui, quoique malpropre, était la plus belle pièce du château.

Aussitôt qu'il fut installé dans cette chambre, il écrivit quatre lettres, dont une à la reine, une à Ferdinand et les deux autres aux ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche. Par ces lettres il demandait à être placé sous la protection des puissances alliées.

Pendant qu'il attendait la réponse que la cour avait à lui faire, une flottille anglaise commandée par le colonel Robwinson vint mouiller à *Pizzo*. Nunziante présenta ce colonel au roi, qui fit les plus vives instances auprès du général Nunziante pour qu'il le fît embarquer sur un des navires anglais, et transporter à Tropea, petite ville éloi-

gnée de deux lieues de Pizzo : « *Là*, disait-il, *je serai en toute sûreté.* »

Le général montra d'abord de l'hésitation, puis il se décida à accueillir la demande ; mais ensuite ayant parlé de cette affaire au colonel anglais, et ce dernier, tout en se montrant disposé à le recevoir à son bord, ayant fait observer au général qu'en autorisant de son propre mouvement ladite translation, il pouvait se compromettre aux yeux de son souverain, Nunziante ne voulut plus assumer sur lui une pareille responsabilité. C'était le 12 octobre.

Le jour précédent, Joachim ayant demandé à ce même général s'il l'aurait livré à une commission militaire, dans le cas où il en aurait reçu ordre par la voie du télégraphe, le général lui répondit que non ; qu'il n'aurait jamais fait cela qu'en vertu d'un ordre par écrit.

Le 12 octobre, un officier du troisième régiment étranger vint dire à l'un des nôtres de rendre compte au roi que le télégraphe du jour donnait ordre de le consigner à la..... l'ordre transmis par le télégraphe, ayant, dit-il, été interrompu.

Joachim en fut instruit : *Eh bien, que voulait-il dire?... Que je sois consigné à la Flotte, ou à la cita-*

delle de Messine. Telle était la candeur de son âme qu'il ne put concevoir nul soupçon de l'atrocité du crime qu'on méditait contre lui [1].

[1] Qu'on lise le décret de Ferdinand :

« Naples, le 9 octobre 1815.

» FERDINAND, par la grâce de Dieu, etc., etc., nous avons décrété » et décrétons ce qui suit :

» Art. 1er. Le général Murat sera traduit devant une commission » militaire, dont les membres seront nommés par notre ministre de la » guerre.

» Art. 2. Il ne sera accordé au condamné qu'une demi-heure pour » recevoir les secours de la religion.

» FERDINAND. »

Je rapporterai à la suite de ce document, l'extrait d'un ouvrage publié par un des écrivains militaires les plus distingués, mais sans garantir l'authenticité du fait qu'il a raconté, parce que je n'en ai pas eu une connaissance personnelle :

« L'infortuné Murat, dit M. le général Guillaume de Vaudoncourt, ...livré aux troupes qui l'attendaient, fut conduit à Pizzo, et l'avis en ayant été donné à Naples, les ministres se réunirent en un conseil, auquel furent appelés les ambassadeurs étrangers. On y mit en délibération le sort qu'on ferait subir à Murat. L'ambassadeur d'Espagne conclut à la mort; celui de France eut l'air de se récuser, mais de manière à faire voir qu'il partageait l'opinion de son collègue; l'ambassadeur d'Autriche réclama le souverain avec lequel son gouvernement avait traité, et déclara que son cabinet se regardait comme obligé par la convention qu'il avait offerte, quoique non acceptée; les ambassadeurs de Prusse et de Russie s'en référèrent à l'avis de leur collègue d'Autriche. Alors l'ambassadeur d'Angleterre, sir William A'Court (aujourd'hui lord Haytesbury), termina la délibération par cette sentence : « Tuez-le, je prends tout sur moi. » (*Quinze années d'un proscrit*, tome II, pages 97 et 98. Paris, chez Dufey, 1835.)

Le jour suivant 13, un capitaine du régiment nommé plus haut, s'approcha de la chambre où était Joachim, et en fit sortir, l'un après l'autre, tous ceux de ses compagnons qui s'y trouvaient, en feignant d'avoir à leur communiquer quelque chose.

Ces hommes furent tous immédiatement enfermés dans un noir cachot appelé le *Crocodillo*, lieu même où le lendemain de notre arrestation on avait déposé les soldats qui étaient à notre suite [1].

Immédiatement après, quatre officiers entrèrent, sabre dégaîné, dans la chambre de Joachim. Sa Majesté ne douta plus alors du sort qu'on lui préparait.

Une commission militaire s'était réunie dans une des chambres du château même; elle réclamait sa présence, non pas pour le juger, mais seulement pour le condamner.

Joachim se refusa de paraître devant la commission : *A quoi bon ma présence*, dit-il, *si ma mort est déjà arrêtée ?*

[1] Je fus le seul excepté de cette mesure ; car étant le plus dangereusement blessé, j'avais besoin de remède et d'assistance, et on me transporta dans une maison à la porte du château, avec deux sentinelles à vue.

Cette commission infâme était présidée par un certain *Fasulo*, adjudant-commandant et chef d'état-major, natif de Naples, que Joachim lui-même avait rapidement élevé à ce grade.

Un *Scalfaro*, né à *Monteleone* dans la plus basse extraction, également élevé par Joachim au grade de colonel de la légion provinciale de la Calabre ultérieure, et créé baron du royaume, était, lui aussi, un des juges!

Les autres membres de la commission étaient *Litterio Natoli*, lieutenant-colonel de la marine royale, qui se trouvait de station à Messine lorsqu'il fut mandé pour se rendre à l'instant même à Pizzo, sans qu'on lui en fît connaître le motif; *Janvier Lanzetta*, lieutenant-colonel du corps du génie en Calabre; Matthieu *Camilli*, François de *Vengé*, capitaines d'artillerie; François-Paul *Mortellaro*, de Palerme, lieutenant d'artillerie; François *Froio*, lieutenant au troisième régiment étranger, faisant fonction de rapporteur; il avait pour adjoint, Jean la *Camara*, procureur général au tribunal criminel de la Calabre ultérieure; François *Papavassi*, secrétaire.

Tous les officiers ci-dessus dénommés tenaient leurs grades du roi Joachim et avaient reçu de lui plus ou moins de bienfaits, des honneurs et des décorations militaires, à l'exception toutefois de *Litterio Natoli*, de

François-Paul *Mortellaro* et de François *Froio*, qui étaient venus de Sicile avec les troupes du roi Ferdinand.

Cependant, l'arrêt de mort fut prononcé [1] !

L'inexorable histoire livrera à l'exécration de la postérité la plus reculée le nom de ces monstres d'ingratitude qui, guidés par une coupable ambition et par des vues d'un vil intérêt, furent les sicaires du cruel Ferdinand, et les assassins d'un roi magnanime, leur bienfaiteur, et auquel ils avaient prêté serment d'une fidélité éternelle.

La loi invoquée pour légitimer un si épouvantable parricide fut le décret émané de Joachim lui-même, le 21 juin 1810 !.....

Je laisse aux publicistes le soin d'élever la voix contre l'iniquité d'une pareille application de la loi.

[1] Il est à remarquer que ces deux crimes célèbres, de Conradin et de Joachim, commis à six siècles de distance l'un de l'autre, l'ont été tous deux dans le mois d'octobre. Mais au moins Charles, au XIII^e^ siècle, pour faire condamner Conradin, réunit, pour la forme, les grands du royaume, et s'assura de l'approbation du pape ; tandis que Ferdinand, au XIX^e^ siècle, pour faire condamner Joachim, ordonne, par le télégraphe, la formation d'une commission militaire composée en partie de séides tirés de la Sicile.

On voit que le despotisme royal est de tous les temps, même du nôtre.

Un monarque reçu du consentement unanime de la population de son royaume, devenu cher à ses sujets par les bienfaits sans nombre dont il les a comblés; ce même roi trahi, et forcé, par les événemens, de s'éloigner de ses états sans aucun acte d'abdication, et avec esprit de retour, y revient ensuite avec quelques fidèles serviteurs, ayant toujours la possession pleine et entière de ses droits, et il est arrêté et mis à mort comme un brigand, comme un assassin!

Un roi qui, à la tête de son armée, saccage les états d'autrui, dès qu'il est fait prisonnier, est-il assassiné? Non.

Dans les siècles demi-barbares, que de princes ont tenté de reconquérir un trône enlevé par la force, sans perdre avec leurs espérances l'inviolabilité de leur personne! Et au sein de l'Europe, dite civilisée, dans le siècle du progrès, un despote a pu commettre impunément un assassinat royal [1].

Dès que Joachim eut entendu l'arrêt fatal, ce preux

[1] Voici le jugement de *Napoléon* sur l'attentat de Pizzo :

« .....Au surplus, l'exécution de Murat a été horrible! C'est un événement dans les mœurs de l'Europe, une infraction aux bienséances publiques. Un roi a fait fusiller un roi reconnu comme tel par tous les autres!!! Quel charme il a violé!.....» (Lascazes, *Mémorial de Sainte-Hélène*, Ier vol., page 499.)

guerrier demanda seulement qu'il lui fût accordé le temps d'écrire ses derniers sentimens à la reine [1].

L'arrêt cruel qui frappa notre bien-aimé monarque ne nous laissait point douter que d'un instant à l'autre nous dussions subir le même sort.

Il demanda aussi que les quelques mèches de ses cheveux, qu'il enveloppa dans sa lettre, et que le cachet de sa montre qu'on trouverait dans sa main droite après sa mort, fussent également envoyés à sa veuve. Je tiens *de la reine elle-même* que ces précieux souvenirs ne lui ont jamais été remis.

Joachim fit les plus vives instances pour donner un

1 « Ma chère Caroline,

» Ma dernière heure est arrivée ; dans quelques instans j'aurai cessé » de vivre ; dans quelques instans tu n'auras plus d'époux. Ne m'ou- » blie jamais ; ma vie ne fut tachée d'aucune injustice. Adieu mon » Achille, adieu ma Létitia, adieu mon Lucien, adieu ma Louise ; » montrez-vous au monde dignes de moi. Je vous laisse sans royaume » et sans biens, au milieu de mes nombreux ennemis ; soyez constam- » ment unis, montrez-vous supérieurs à l'infortune, pensez à ce que » vous êtes et à ce que vous avez été, et Dieu vous bénira. Ne mau- » dissez pas ma mémoire. Sachez que ma plus grande peine, dans les » derniers momens de ma vie, est de mourir loin de mes enfans.

» Recevez la bénédiction paternelle ; recevez mes embrassemens et » mes larmes. Ayez toujours présent à votre mémoire votre malheu- » reux père.

» Pizzo, 13 octobre 1815. »

dernier adieu à ses compagnons; mais cette consolation lui fut inébranlablement refusée.

L'arrêt reçut son exécution vers les quatre heures, sur l'esplanade du château, à quelques pas de sa chambre. Il mourut digne de lui, debout et sans avoir les yeux bandés. Il avait commandé le feu lui-même, et en découvrant sa poitrine et leur marquant la place de son cœur, il avait prononcé ces mots : *Soldats, dirigez ici vos coups*.

Son cadavre mutilé fut immédiatement transporté dans l'église paroissiale de Pizzo et jeté dans la sépulture commune !

Telle fut la fin de l'intrépide Joachim, de ce monarque bon, loyal, protecteur magnifique des sciences et des arts, réunissant en lui toutes les vertus de l'homme.

Il fut glorieux et puissant pendant vingt-cinq ans. Il eut l'amour et la bénédiction de ses peuples pendant son règne.

Ici je termine l'histoire douloureuse des derniers jours

du roi Joachim. Il est mort, et ses malheureux compagnons d'infortune, couverts de blessures, se trouvent renfermés dans le château de *Pizzo*.

Nous n'avions donc aucune autre alternative que celle d'être fusillés sur place, ou d'être conduits à Monteleone pour y mourir par la *guillotine*.

Quatorze jours s'écoulèrent dans cette pénible attente ! lorsqu'à notre grande surprise, le 27, vers les huit heures du soir, nous nous vîmes extraire des prisons, et embarquer sur un navire sans connaître la destination qu'on nous donnait.

Voyant que le bâtiment paraissait se diriger sur la capitale, nous conjecturâmes qu'on voulait nous faire exécuter à Naples, afin de nous donner en spectacle à la population ; mais arrivés devant l'île de Capri, nous étant aperçus que notre navire évitait le golfe de cette ville, nous commençâmes à concevoir quelque peu d'espérance. En effet, on nous conduisit dans l'île de Ventotene, où l'on retient ordinairement les condamnés à la réclusion perpétuelle.

Là, nous rencontrâmes une centaine de nos soldats, et leurs officiers qui avaient été capturés par la marine sicilienne dans le golfe de Palinuro, sur deux des quatre

bâtimens que le mauvais temps avait éloignés de nous lorsque nous étions devant Santo-Lucido ; on y avait également envoyé de Naples le nègre du roi, *Othello*.

Nous fûmes retenus dans cette île jusqu'au 17 janvier 1816, époque à laquelle on nous remit à chacun, individuellement, une lettre de grâce émanée de Ferdinand [1], et on nous embarqua sur un bâtiment qui devait nous conduire en Corse.

[1] FERDINAND IV, par la grâce de Dieu, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, infant d'Espagne, duc de Parme, Plaisance et Castro, grand-prince héréditaire de la Toscane.

Au président et aux juges de la cour criminelle de la province de la Calabre ultérieure, séant à Monteleone.

Mathieu GALVANI, fils de Frédéric et de Marie Catherine, natif de Sainte-Lucie, en Corse, [redacted], de condition ex-sous-inspecteur aux revues, un des compagnons de Joachim Murat, dans l'entreprise que ce dernier avait conçue d'exciter nos peuples à la révolte contre l'autorité royale, et d'allumer dans nos états la guerre civile.

Voulant préférer la miséricorde à la rigueur des lois, nous avons déclaré et déclarons faire grâce audit *Mathieu* GALVANI, que nous relevons de la punition qu'il a encourue, à condition qu'il ne pourra à l'avenir, en quelque temps et pour quelque cause que ce soit, rentrer dans nos états, sous peine, en cas de transgression, de perdre le bénéfice de la grâce qui lui est accordée, et d'être jugé par une commission militaire.

Nous commandons et ordonnons que les présentes lettres de grâce soient remises audit *Mathieu* GALVANI pour sa garantie.

Donné en notre palais royal de Caserta, le 6 décembre 1815.

FERDINAND B.

Pendant notre traversée, ayant dû relâcher à Porto-Ferrajo, nous reçûmes dans ce port des nouvelles alarmantes sur le sort qu'on nous préparait dans notre patrie.

Nous crûmes alors n'avoir rien autre de mieux à faire que de nous diriger sur *Livourne*, pour demander un asile dans les états de la Toscane; mais nous fûmes impitoyablement repoussés, et force nous fut de faire voile sur la Corse, où commandait alors le marquis de Rivière, qui nous ménageait un accueil de sa façon.

Une frégate nous attendait à Saint-Florent. Aussitôt arrivés, nous y fûmes embarqués et dirigés sur Marseille, où les officiers furent retenus prisonniers, pendant plus d'un an, au château d'If, et les soldats immédiatement incorporés dans un bataillon colonial.

M. Galvani.

FIN.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
BERKELEY

Return to desk from which borrowed.
This book is DUE on the last date stamped below.

50W M

INTERLIBRARY LOAN
SEP 2 1986
UNIV. OF CALIF., BERK.

LD 21–100m–11,'49 (B7146s16) 476

YC 74998